

SOLIHA
Flandres

Rapport
d'activité 2024

SOMMAIRE

4 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

6 CONSEIL D'ADMINISTRATION

7 ORGANIGRAMME

11 MOT DU DIRECTEUR GENERAL

12 MISSIONS – POLE HABITAT

13 Gestion Locative

18 Amélioration de l'Habitat

23 MISSIONS – PLATEFORME PARENTALITE ET ACTIONS SOCIALES

24 Actions Sociales

31 Centre Parental « Les Moussaillons »

40 MISSIONS – POLE HEBERGEMENT

41 C.H.R.S. « Thérèse Caulier »

45 Service d'Accueil d'Urgence « Femmes – familles »

48 Foyer Logement Intercommunal d'Urgence

51 Maison des 4 Ecluses

53 Maison du Palais

55 Pension de Famille « Henri Loorius »

58 Pension de Famille « Jean Ferrat »

PRÉSENTATION GENERALE

SOLIHA FLANDRES

SOLIHA Flandres a pour objet :

La mise en état d'habitabilité, la restauration, la réhabilitation, l'équipement, le développement, la création d'une offre nouvelle de logements, notamment destinée aux personnes ou familles modestes ou défavorisées, par acquisition, prise à bail et ou gestion, pour soi-même et / ou pour le compte de tiers,

La diffusion des informations de nature à faciliter l'amélioration de l'habitat défectueux ou insalubre,

De promouvoir la réhabilitation des immeubles et ensemble d'immeubles constitués principalement de locaux d'habitation en vue de les améliorer et les adapter aux conditions de vie de leurs occupants,

D'exercer, par tout moyen, une action en vue de la restauration et de l'équipement du patrimoine existant, ainsi que pour l'accès et le maintien des personnes dans un habitat décent,

D'assurer, par tout moyen, l'accès durable au logement, le logement ou le relogement individuel ou collectif des personnes et des familles défavorisées, sans abri, mal logées ou en difficulté, voire d'assurer et de gérer l'hébergement temporaire : en aménageant ou éventuellement en construisant, à titre provisoire ou définitif, pour son compte ou celui de toute personne publique ou privée, les locaux ou immeubles nécessaires à cet effet ; en prenant à bail, gérant ou acquérant

de tels locaux ou les terrains nécessaires à leur réalisation,

D'assurer l'accompagnement social lié au logement, la médiation liée à l'habitat, l'action socio-éducative en vue de l'insertion par le logement et la promotion des personnes et des familles,

De promouvoir et engager toute action tendant à une revitalisation des quartiers existants en milieu urbain ou rural, de participer à toute action ayant pour but l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie et en général, de contribuer à la définition de politiques en matière d'aménagement et d'habitat,

De recevoir mandat de gestion de deniers publics et para publics.

Elle agit pour mettre en œuvre les actions définies par l'agrément ingénierie sociale, financière et technique.

Elle peut agir de façon complémentaire pour développer les actions définies par l'agrément maîtrise d'ouvrage.

Elle peut agir de façon complémentaire pour développer les actions définies par l'agrément Intermédiation Locative et gestion locative sociale.

L'Association peut réaliser toutes les opérations lui permettant d'accomplir son objet. Elle peut détenir une participation dans tout groupement ayant un lien avec son objet.

DONNEES ADMINISTRATIVES

SOLIHA Flandres - Solidaires pour l'Habitat Flandres

(Cette dénomination date du 22 juin 2015, à l'issue de la fusion des Mouvements PACT et Habitat & Développement)

Statut : Association loi de 1901

Déclarée en Sous-Préfecture de Dunkerque le 7 Mars 1957 sous le numéro 1691

Animée par un Conseil d'Administration de 29 membres, employant 109 personnes.

Zone d'intervention : 83 communes de l'arrondissement de Dunkerque

Agréments officiels

- Agréé le 14 janvier 1980 pour gérer un CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE accueillant des femmes seules accompagnées ou non d'enfants, **agrément renouvelé** pour une **durée de quinze ans** à compter du **4 janvier 2017**
- Agréé par la LIGUE NATIONALE CONTRE LE TAUDIS pour être son **comité local**
- Arrêté préfectoral du 23 juillet 1990 délivrant agrément au PACT pour réaliser les opérations définies aux articles R.331.1, R.331.8, R.331.12 et R.331.14.3 du code de la construction et de l'habitation et permettant d'utiliser le P.L.A.I (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) pour **financer la réalisation de logements locatifs sociaux**
- Arrêtés préfectoraux du 5 février 1991 délivrant agrément au PACT pour passer des **baux à réhabilitation**, assurer le suivi des **Programmes Sociaux Thématiques** et pouvoir bénéficier de la PALULOS dans le Département du Nord
- Habilitation du **Centre Maternel** « Les Moussaillons » délivrée par arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général du Nord en date du 14 juin 1991, devenu **Centre Parental** en 2020.
- **Obtention de la Carte Professionnelle de Gestion Immobilière** en date du 5 février 1996, renouvelée le 2 février 2016 et le 20 juin 2022 par la C.C.I. Côte d'Opale – N° CPI 5905 2016 000 003 748
- Agrément préfectoral pour le conventionnement et la gestion locative de la **résidence sociale** sise à Gravelines – Rue Aupick et Route de la Digue Level en date du 18 novembre 1997
- Arrêté préfectoral du 23 novembre 2007 portant agrément pour assurer la gestion locative et sociale de la Résidence Sociale **Maison - Relais** sise Impasse des Ateliers Ziegler à Dunkerque
- Arrêté ministériel du 6 décembre 2011 portant agrément au titre des articles L 365-1 et L 365-2 du code de la construction et de l'habitation pour l'exercice de son activité de **maîtrise d'ouvrage d'insertion** relative aux seules opérations d'amélioration du patrimoine dont le PACT de la Région Dunkerquoise est propriétaire ou titulaire d'un droit réel immobilier
- Agrément préfectoral du 27 mars 2018, SOLIHA Flandres est agréé en qualité d'Entreprise Solidaire **d'Utilité Sociale** (ESUS) pour une durée de 5 ans à compter du 26 mars 2018
- Agrément préfectoral du 16 avril 2021, SOLIHA – Solidaires pour l'habitat – Flandres est agréé pour les activités **d'ingénierie sociale, financière et technique** mentionnées aux a) « l'activité d'accueil, de conseils, d'assistance pour l'amélioration ou adaptation de l'habitat conduites en faveur des personnes défavorisées ou des personnes âgées et handicapées », b) « **l'accompagnement social des personnes** pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement » c) « l'assistance des requérants dans les procédures du droit au logement opposable devant les commissions de médiations ou les tribunaux administratifs » d) « la **recherche de logements adaptés** » de l'article R365-1-2° du code de la construction et de l'habitation et pour **les activités d'Intermédiation Locative et gestion locative sociale** mentionnées aux a) « la location de logements en vue de leur sous-location auprès de bailleurs autres que des organismes H.L.M., bailleurs privés, personnes physiques ou morales, S.E.M. et collectivités locales », a) « la location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées auprès d'un organisme conventionné à l'allocation de logement temporaire (A.L.T.) », b) « **les activités de gestion immobilière** en tant que mandataire », c) « la gestion de résidence sociale » de l'article R365-1-3° du code de la construction et de l'habitation

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31.12.2024

ADMINISTRATEURS INTERVENANT A TITRE PERSONNEL

M. Josseran FLOCH - *Président*
M. Jean-Pierre RENÉ - *1^{er} Vice-Président*
M. Philippe LEMAIRE - *Trésorier*
M. Patrick LEROY - *Trésorier adjoint*

M. Jacques BEDEL
Melle Marie-Josèphe PLANCKE
M. Gérard TOP
Mme Suzanne DEVOS
Mme Martine SENSE
M. Alexandre ROMMELAERE
M. Yves DUPIED

ADMINISTRATEURS ES-QUALITE

Union Territoriale SOLIHA des Hauts de France

Titulaire : Mme Marie Françoise LAVIEVILLE
Suppléant : Mme Maryse BRIMONT

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Titulaire : M. Mme Virginie VARLET - *2^e Vice-Présidente*
Titulaire : M. Jean-Luc GOETBLOET
Titulaire : M. Sylvain MAZZA
Titulaire : M. Laurent SCHOUTTEET

VILLE DE DUNKERQUE

Titulaire : Mme Marie SIMATI
Suppléant : Mme Danièle BELE-FOUQUART
Titulaire : Mme Leila NAIDJI - *Secrétaire*
Suppléant : Mme Catherine SERET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

Titulaire : M. Pierre MARLE
Titulaire : M. Pierre DEFRANCE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

Titulaire : M. Eddie DEFEVERE - *Secrétaire adjoint*
Titulaire : M. Jean-Luc BARET

ORGANISMES ASSOCIES

COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES

M. Armand KNAPOUGEL

FLANDRE OPALE HABITAT

Titulaire : M. Christophe VANHERSEL
Suppléant : M. Olivier DUBOIS



ORGANIGRAMME DECEMBRE 2024

ADMINISTRATION

Directeur Général

Secrétariat de Direction
Secrétariat - Accueil - Standard

Hervé DESVERGNE

Delphine CORNETTE
Fabienne BREUX
Julie DEVROE
Céline SIX
Caroline MARTEEL
Anne-Sophie MONET
Noémie HENNEQUIN
Laetitia REMBERT
Safina LASSOI
Christelle CLOU

Comptabilité

Chargée de Communication
Personnel de service

POLE HABITAT

Directrice de Pôle

Isabelle DEBAVELAERE

GESTION LOCATIVE

Responsable Gestion Immobilière
Gestion administrative

Audrey DEFFOUNE
Edgard CROO
Patricia GARAY
Marie HAMEREL
Théo CAPPELAERE
Pauline GOUDALLE
Rachel VIEILLARD
Olivier DECOIN
Olivier FAVEAU

Travailleurs sociaux

Conducteurs de travaux

AMELIORATION DE L'HABITAT

Conseillère Habitat
Conseillers Techniques

Reynelle JUNGER
Brian BERTOLINI
Ophélie MATTHYS

PLATEFORME PARENTALITE ET ACTIONS SOCIALES

Directeur de la Plateforme

Anthony MANGEOT

ACTIONS SOCIALES

Coordinateurs d'équipe

Secrétaire
Travailleurs sociaux

Eric FONTAINE
Jean François MEDER
Céline VANELLE
Nathalie CHARLEY
Fatima CHERANTI
Anaïs DOMINIQUE
Séverine FICQUET
Julie GODART
Pauline LESAGE
Sophie LOOTEN
Adeline POUCHAIN
Lise QUENSON
Sophie ROELS
Sandy SMEDT

CENTRE PARENTAL « Les Moussaillons »

Chef de Service Educatif

Julien BADTS

Secrétaires

Claudine LECROART

Céline VANELLE

Assistante Sociale

Marie-Andrée CARNE

Educatrices Spécialisées

Adèle DESMULIER

Aline FRANCKE

Mélisande HANQUEZ

Marina LUKACIK

Auxiliaires Puéricultrices

Sarah AMENZOU

Florine BONNAILLIE

Animatrices Halte – Garderie

Alicia IMPINES

Romane MARC

Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale

Kassandra EVRARD

Marie-Josée HOLUIGUE

Educatrices de Jeunes Enfants

Amélie INGELAERE

Elise MONCHET

Maîtresse de maison

Laurence DAEMS

Surveillants de nuit

Anthony LOIRAT

Marie-Pierre LOYER

Angélique MAHIEU

Mohamed OUDAKHOUC

Agent technique

Saïd SOUADI

Stagiaire

Eloïse DEVROE

POLE HEBERGEMENT

Directrice de Pôle

Marie DECROOCQ

Coordinatrice projet d'établissements sociaux et médico-sociaux

Aurore VANBLEUS

Chargée de mission Qualité et Gestion des risques

Virginie LEFORT

SERVICES D'ACCUEIL D'URGENCE

S.A.U. Dunkerque

Secrétaire

Nathalie AUMONT

Assistante sociale

Lohane MARECHAL

Educatrices spécialisées

Alaïs FADDOULI

Karine GRISOLET

Charlotte PORCHEROT

Marjorie THOMAS

Travailleur social

Tom GOMEZ

Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale

Betty MARQUISE

Monitrices éducatrices

Catherine SIMOENS

Solène TASSART

Maîtresse de maison

Fanny RICHEZ

Surveillants de Nuit

Mamadou BARRY

Jimmy IMPINES

Michel MEKERKE

Agent technique

Aurélien DESAILLY

S.A.U. Hazebrouck

Assistante sociale
Educatrice spécialisée
Maîtresse de maison
Surveillants de nuit

Céline PAPROCKI
Emilie MATON / CHARLES
Juliette FRANCOIS
Joël DECROCK
Pierre SEBASHYITS

MAISON DES 4 ECLUSES

Moniteur éducateur

Ludovic OUVRARD

MAISON DU PALAIS

Educatrice spécialisée

Dorothée POLLART

CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE « Thérèse Caulier »

Chef de Service Educatif

Gauthier DERNIS

Secrétaire

Catherine BERNAERT

Educateurs Spécialisés

Guillaume BECUWE
Séverine CAFFIER
Gwendoline DEVIENNE
Camille DHONDT
Stéphanie PEAN
Sabrina SOMVILLE
Kelly ZANDERS
Hélène SEYNAVE
Julie CLAEYSSSEN
Nicolas COPPIN
Karl DELANGHE
Djibril DIALLO
Lazare YOMI
Christophe TABART

Educatrice de Jeunes Enfants

Accompagnante Educative et Sociale

Surveillants de Nuit

Agent technique

FOYER LOGEMENT INTERCOMMUNAL D'URGENCE

Cheffe de Service Educatif

Brigitte VANDERLYNDEN

Travailleur social

Angélique DERREPER

Surveillant de nuit

Patrick DECLERCQ

PENSIONS DE FAMILLE

Cheffe de Service Educatif

Brigitte VANDERLYNDEN

Pension de Famille Henri Loorius

Educateur spécialisé

David VANHELLE

Pension de Famille Jean Ferrat

Educatrice spécialisée

Anne LONCKE

Maîtresse de maison

Anne-Sophie AROUY

Adresses

SOLIHA Flandres

28 rue du Sud - 59140 DUNKERQUE
Tél. : 03 28 63 54 00 – contact.flandres@solihha.fr

SOLIHA Flandres - BUREAU LOCAL HAZEBROUCK

34 rue d'Aire - 59190 HAZEBROUCK
Tél. : 03 28 41 64 71

C.H.R.S. « Thérèse Caulier »

28 rue Caumartin - 59140 DUNKERQUE
Tél. : 03 28 66 00 40

Centre Parental « Les Moussaillons »

11 rue de Furnes - 59140 DUNKERQUE
Tél. : 03 28 63 02 45

Pension de Famille « Henri Loorius »

20 impasse des Ateliers Ziegler - 59140 DUNKERQUE
Tél. : 03 28 51 09 06

Pension de Famille « Jean Ferrat »

103 H rue Verlyck - 59190 HAZEBROUCK
Tél. : 03 28 43 35 77

SAU « Les Myosotis »

Espace Beaumont - 30 rue de Beaumont - 59140 DUNKERQUE
Tél. : 03 28 21 15 31

SAU « Les Mimosas »

103 H rue Verlyck - 59190 HAZEBROUCK
Tél. : 03 28 41 74 08

Foyer Logement Intercommunal d'Urgence

2 bis quai de Mardyck - 59140 DUNKERQUE
Tél. : 03 59 27 92 22

Maison des 4 Ecluses

22 rue de la Cunette - 59140 DUNKERQUE
Tél. : 07 52 08 21 07

Maison du Palais

19 Place du Palais de Justice - 59140 DUNKERQUE
Tél. : 07 44 44 26 12

Mot du directeur

Pour faire suite aux changements de gouvernance et de direction, 2024 est une année consacrée à la modernisation et au développement avec les acteurs du territoire.

Durant cette transition, SOLIHA Flandres est restée mobilisée avec bienveillance envers ses publics, et à l'écoute des besoins, afin d'apporter des solutions d'hébergement à celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Le soutien et l'engagement des services de l'Etat et du Conseil Départemental facilitent quotidiennement nos actions pour les plus démunis.

Grâce à la restructuration fonctionnelle des équipes, nous avons pu accroître tous les modes d'hébergement d'urgence, améliorer la qualité de prise en charge des usagers, et développer l'accompagnement social et l'Intermédiation Locative.

De même, le service d'Actions Sociales perdure grâce au Fond Solidarité Logement du Département, et répond aux besoins des bailleurs publics, par ses missions d'accompagnement sociales. La qualité d'intervention est soulignée par ces partenaires.

SOLIHA Flandres fera face aux difficultés économiques rencontrées pour les Assistances à Maîtrise d'Ouvrage et les dispositifs du MAR (Mon Accompagnateur Rénov), et fera le choix de stopper ces activités en décembre.

Néanmoins, les résultats de l'ensemble des autres activités soulignent une dynamique à participer activement à la stratégie du « Logement d'abord ».

Les logements d'insertion de SOLIHA ont vocation à loger les ménages les plus précaires financièrement. La Gestion Locative s'est fortement impliquée à développer l'Intermédiation Locative.

Des réhabilitations du patrimoine sont engagées pour faire que les logements d'insertion de SOLIHA, contribuent à la politique de transition énergétique et participent au soutien des entreprises et artisans du territoire.

Cette réorganisation et modernisation indispensables contribuent à la reconnaissance de partenaires locaux, et facilitent déjà les développements attendus sur le territoire.

Tous mes remerciements à ceux qui ont œuvré à ces accompagnements et services pour les plus démunis de notre territoire.

H. DESVERGNE

Directeur Général de l'Association

MISSIONS Pôle Habitat

Gestion locative
Amélioration de l'Habitat

Le service Gestion Locative Sociale de SOLIHA Flandres œuvre pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement de personnes en situation de précarité financière et sociale. Ainsi, aux fonctions de gestion locative classique, s'ajoutent des actions à vocation sociale visant à accompagner les locataires tout au long de leur parcours résidentiel en les aidant à surmonter d'éventuelles difficultés.

Au 31 décembre 2024, SOLIHA Flandres gère **600 lots** :

- 352 logements en pleine propriété
- 55 logements en structure associée SOLIHA B.L.I.
- 11 chambres en Résidence Sociale
- 36 logements en Pension de Famille
- 86 logements pour des tiers (Mairie, C.C.A.S., associations, bailleurs privés et publics)
- 52 logements pris en bail dans le dispositif de l'Intermédiation Locative
- 8 baux (commerce, bureaux et atelier).

Pour pouvoir exercer son activité, SOLIHA Flandres, en plus d'être agréée par la Préfecture au titre de sa mission de gestion locative sociale, satisfait à plusieurs conditions comme la détention d'une carte professionnelle « Gestion immobilière », d'une garantie financière auprès d'une banque et d'une assurance Responsabilité professionnelle.

8 collaborateurs composent le service, et interviennent sur plusieurs missions :

- Gestion locative des biens de l'Association, des biens appartenant à des tiers et confiés en gestion à l'Association
- Réceptionner et attribuer les logements, recevoir les familles, veiller au bon déroulement du quittance, des encaissements de loyers, du contentieux, informer des besoins de travaux et de réhabilitation
- Assurer l'occupation optimale des logements, suivre les impayés et le contentieux lié au rapport locatif et déclencher les actions nécessaires à la résolution du contentieux
- Gérer les réclamations des locataires
- Assurer l'interface nécessaire à une gestion locative adaptée cohérente en relation avec les autres services (Service Social, entretien du patrimoine et Maîtrise d'ouvrage d'insertion).

EVOLUTION DU PARC LOCATIF

Nous avons cédé à la Mairie le logement situé au 254 rue d'Aven à CRAYWICK fin décembre 2024. Ce logement était vacant depuis le 29 octobre 2016. Il nécessitait de lourds travaux de réhabilitation.

Création de 13 lots supplémentaires au 28 rue Caumartin à Dunkerque, en propriété propre.

SOLIHA Flandres gère 86 logements pour le compte de tiers, propriétaires privés, associations, C.C.A.S. ou Mairies, bailleurs sociaux.

En 2024, nous avons signé 15 Mandats de Gestion supplémentaires :

- 11 logements pour le compte de propriétaires privés
- 2 logements pour le compte de l'association « Espoir » à Hazebrouck
- 3 logements en glissement de bail, de l'Intermédiation Locative « sous location » vers le « Mandat de Gestion ».

Continuité du Mandat de Gestion avec I.C.F., l'association Espoir à Hazebrouck et avec l'association Emmaüs à Dunkerque.

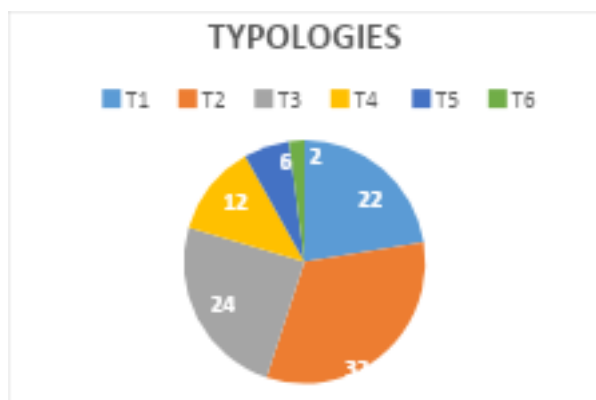
Dans le cadre de l'Intermédiation Locative « sous location », 52 logements sont gérés. Nous enregistrons des captations nouvelles et également des sorties lorsqu'il s'agit de glissement de baux.

MOUVEMENTS DE LOCATAIRES

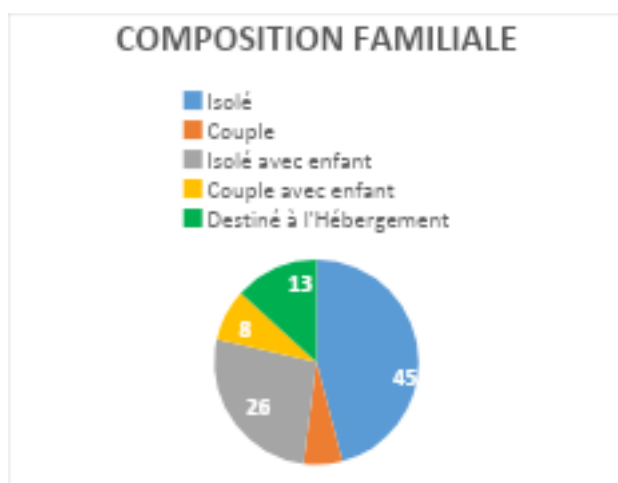
En 2024, nous avons enregistré **98 entrées** :

- 35 contrats d'occupation en Intermédiation Locative
- 2 entrées en Pensions de Famille
- 6 mutations internes
- 3 glissements de bail dans le cadre de l'Intermédiation Locative
- 30 attributions SOLIHA Flandres
- 22 attributions pour le compte de tiers.

ATTRIBUTION PAR TYPOLOGIE



ATTRIBUTION PAR COMPOSITION FAMILIALE



RECouvreMENT DES LOYERS

BALANCE LOCATAIRE AU 31 DECEMBRE 2024

Balance des locataires :	446 405,41€
Créances irrécouvrables :	127 342,84 €
Reprises sur provision :	136 670,53 €
Dotations complémentaires :	76 743,71€

Le recouvrement de créances amiables consiste à relancer tous les clients qui n'ont pas respecté leur obligation de paiement du loyer.

La Gestion Locative Sociale de SOLIHA Flandres œuvre pour favoriser le maintien dans le logement, et nous cherchons à comprendre la situation du locataire, ce qui permet de gérer la situation au mieux de ses intérêts.

Nous ne perdons pas de temps, parce que plus la situation locative est dégradée, et plus le recouvrement de la dette est difficile.

En fonction de la dette et de la compréhension de la situation du locataire, l'objectif peut être différent : aider le locataire à régulariser, l'inciter à quitter les lieux, le poursuivre...

Aujourd'hui, la majorité des actions aboutissent au paiement de la créance. L'objectif est d'obtenir rapidement le paiement volontaire du locataire par la voie de la négociation amiable.

Mais si l'analyse amène au constat d'une situation définitivement compromise, un commandement de payer est délivré par un huissier au locataire. Ce commandement de payer donne au locataire un délai de deux mois pour régulariser sa dette. La délivrance d'un commandement de payer est souvent efficace, sauf si les locataires sont réellement financièrement acculés.

Si le commandement de payer ne produit pas d'effet, il n'y a pas d'autre solution que d'assigner le locataire en vue d'obtenir la résiliation du bail. Cette procédure est longue et coûteuse (frais d'avocat, loyers impayés).

Parfois, l'objectif prioritaire est alors de récupérer les lieux, le recouvrement de la dette passe dans un second temps.

Pour le recouvrement des créances des locataires sortis, nous travaillons avec la société S.F.N.P., spécialisée dans le recouvrement des créances.

COUT DE LA VACANCE

Maîtriser la vacance constitue une activité ordinaire du métier de bailleur social lorsqu'il s'agit d'optimiser les délais entre le départ et l'arrivée d'un nouveau locataire.

SOLIHA Flandres enregistre une **perte de loyer à hauteur de 13,20 % au 31 décembre 2024.**

Il s'agit majoritairement d'une vacance « structurelle ».

Nous enregistrons une perte de loyer très importante en Résidences Sociales avec 10 chambres libres d'occupation au 31 décembre 2024.

La Direction de SOLIHA Flandres a obtenu l'accord afin de déplacer l'agrément des Résidences Sociales à Gravelines sur le Dunkerquois où les besoins sont plus importants, et nous sommes à la recherche d'un bien immobilier en location.

Des travaux seront effectués dans les 2 Résidences et les logements seront destinés à la location en droit commun.

Une demande de dénonciation dérogatoire de la convention A.P.L. Résidences Sociales est enclenchée au niveau de la D.D.T.M.

La vacance dite « structurelle » peut être considérée comme problématique dans le sens où elle s'inscrit sur une temporalité longue et est difficilement résolvable.

La situation de vacance « structurelle » à SOLIHA Flandres est ainsi figée depuis plusieurs années, liée à la vétusté ou à la dégradation du bien. Ces logements sont anciens, hors normes, etc., et les travaux de rénovation ou de remise en état s'avèrent excessivement coûteux. Cette vacance structurelle s'accompagne très souvent d'une dégradation progressive des logements pouvant conduire à leur obsolescence.

SOLIHA Flandres s'inscrit désormais dans une démarche de vacance dite « de projets » avec la volonté de remettre sur le marché les logements et de résorber cette vacance structurelle. Ce travail long nécessite du temps pour la recherche de financement, pour le montage de projets techniques, parfois pour la transformation du bien et pour la réalisation des démarches.

Lorsque l'équilibre financier de certaines opérations de réhabilitation est incertain, une réflexion est engagée sur une cession.

ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Entretien courant SOLIHA B.L.I. :	16 656,55 €
Entretien courant :	117 182,07 €
Gros entretien :	151 058,28 €

Réalisations 2024 - immobilisations

86 rue Buffon à Coudekerque Branche :	24 388,76 €
33 place de Morbecque à Hazebrouck :	225 521,90 €
7 rue de l'Abbé Choqué à Dunkerque :	20 000 €
4 rue Leroy à Gravelines :	16 357 €
3 place Leclerc à Coudekerque Branche :	44 787,80 €
9 rue des Cavaliers à Bergues :	21 368,50 €
31 rue du Maréchal Joffre à Dunkerque :	20 912,10 €
2767 avenue de Petite Synthe à Dunkerque :	174 955,44 €
68 route de Gravelines à Gravelines :	18 237,29 €
149 rue François Mitterrand à Loon Plage :	27 842,10 €
556 route de Dunkerque à Cassel :	19 138,02 €
35 rue de l'Abbé Choquet à Dunkerque :	9 913,20 €

9 rue Albert de Num à Dunkerque : 29 755,10 €
70 rue de Gravelines à Grand Fort Philippe :
4 926,24 €.

DISPOSITIF DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE

SOLIHA Flandres est opérateur depuis 2009 du dispositif de l'Intermédiation Locative.

C'est un dispositif de l'Etat permettant de faciliter la mise à disposition de logements du parc privé au profit de personnes non ou mal logées.

Il existe deux formes d'Intermédiation Locative :

- **La location ou la sous-location** : le propriétaire loue son logement à SOLIHA Flandres, pour une durée de trois ans renouvelable. C'est donc SOLIHA Flandres qui est locataire, qui assure le paiement des loyers et des charges, l'entretien courant et la remise en état du logement (hors vétusté normale). Elle met le logement à disposition du ménage. Pour le propriétaire, le paiement du loyer est garanti même en cas de vacance.
- **Le Mandat de Gestion** : le propriétaire fait appel à SOLIHA Flandres, qui le met en relation avec le locataire et établit le bail (3 ans minimum). SOLIHA Flandres se charge de percevoir les loyers et les charges pour le compte du propriétaire. Elle peut également proposer une garantie de loyers ainsi qu'un accompagnement social du locataire en fonction des besoins.

Le développement du dispositif de l'Intermédiation Locative est l'un des objectifs du plan Logement d'abord 2 : 40 000 places doivent être créées nationalement, dont 10 % en Région Hauts-de-France. 4 702 places ont été créées en Région ces dernières années, lors du premier plan Logement d'abord (2017 -2022), soit là aussi 10 % de l'objectif national.

Afin de faciliter la captation de logements sur tous les territoires et quelles que soient les typologies de logement, un appel à projet régional fixant des tarifs au logement a été publié pour la période 2020-2022. Les principaux éléments de cet appel à projet sont repris dans un cadre régional de l'Intermédiation Locative joint à cet article. Concrètement, les appels à projet seront lancés par chaque D.D.E.T.S. au fil de l'eau. Ils respecteront ce cadre établi conjointement par la D.R.E.E.T.S. et les D.D.E.T.S. qui fixent les tarifs suivants par logement (équivalant à 2,6 places) :

	Mel et Amiens métropole	Autres territoires
Mandat de gestion	6 037,50 €	5 437,50 €
Sous-location	6 937,50 €	6 437,50 €
Ensemble des dispositifs	6 487,50 €	5 937,50 €

En 2024, le montant de la subvention prend en compte le stock, les mesures nouvelles, les prolongations et les changements d'occupants. Ces informations sont transmises mensuellement par le biais d'un outil de suivi du dispositif I.M.L.

Au 31 décembre 2024, SOLIHA Flandres est locataire de 52 logements et gestionnaire de 20 logements.

PROSPECTION DES LOGEMENTS

Elle comprend la recherche de propriétaires disposant de logements et le démarchage des propriétaires. L'Intermédiation Locative représente un dispositif avantageux pour les propriétaires comme pour les locataires à faibles revenus. Un bailleur peut déléguer la gestion locative de son bien tout en profitant d'avantages fiscaux et en sécurisant ses loyers. Elle offre donc aux propriétaires la possibilité d'être solidaires des personnes qui ont des difficultés pour se loger tout en leur garantissant des revenus locatifs.

Fonction commerciale mettant en avant les avantages du dispositif.

La mission inclut également la visite du logement, l'évaluation de la possibilité de le louer en l'état ou des menus travaux à réaliser.

INTERMÉDIATION LOCATIVE

« MANDAT DE GESTION »

6 logements supplémentaires en gestion

- 3 logements en glissement de bail.

Parce que la période de sous-location est transitoire et s'accompagne d'un soutien social, la mise en œuvre du bail glissant implique un partenariat étroit et contractualisé entre le propriétaire privé, SOLIHA Flandres et le bénéficiaire.

Le bail glissant s'inscrit dans la philosophie du Logement d'abord. Selon cette approche, le logement n'est plus seulement la finalité du parcours d'insertion, mais un outil au service de l'accompagnement.

En résumé, le bail glissant est un dispositif qui permet aux ménages vulnérables de sous-louer un logement avec un accompagnement social, favorisant ainsi leur insertion durable dans le logement.

- 1 logement capté en Mandat de Gestion a permis de reloger un ménage en sous-location, parce que même lorsque les parties (bailleur social, organisme agréé et sous-locataire) s'accordent sur l'atteinte des objectifs et sur la décision de faire glisser le bail, il peut être envisagé de proposer un autre logement en accès direct, si celui-ci est plus adapté par sa taille, à ses ressources et à sa capacité financière, ou à son projet logement
- 2 logements captés en Mandat de Gestion ont permis de reloger des ménages orientés par la S.I.A.O.

Le dispositif Intermédiation Locative « Mandat de Gestion » a donc permis à 6 ménages en 2024 d'accéder à un logement autonome.

INTERMÉDIATION LOCATIVE

« SOUS-LOCATION »

10 logements supplémentaires en location directe avec les propriétaires privés

L'Intermédiation Locative « sous-location » permet de favoriser l'accès et l'insertion durable dans le logement de certaines catégories de ménages en voie d'autonomie, grâce à une période transitoire de sous-location et d'accompagnement social.

35 ménages ont signé un contrat d'occupation.

L'occupant est orienté par le S.I.A.O.

Le logement doit être adapté à la composition du ménage.

Le ménage doit remplir les conditions réglementaires. Il s'agit de vérifier si le ménage réunit les documents suivants :

- Avis impôt N-1 + N-2 (ou justificatif de non production via document attestant d'une arrivée en France récente)
- Carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité de tous les adultes (enfants majeurs compris), livret de famille, jugement de divorce le cas échéant

- Ressources des 3 derniers mois (fiches de paie, inscription France Travail, R.S.A., A.H.H...)
- Attestation de domiciliation ou 3 dernières quittances.

Au moment de l'entrée dans le logement, il sera demandé le versement d'un dépôt de garantie et une attestation d'assurance pour les risques locatifs.

Le locataire peut rester jusqu'à 18 mois dans le logement. Cette période lui permet de trouver un logement pérenne sur le marché du parc privé ou du parc du logement social.

L'occupant bénéficie d'un accompagnement social lié au logement qui est obligatoire.

A l'entrée dans le logement :

- Démarches administratives : notamment les abonnements divers si nécessaire, signalement du changement de domicile, souscription d'une assurance habitation
- « Prise en main technique » : emplacement des compteurs, du tableau électrique, des robinets d'arrêt, fonctionnement des principaux appareils, fonctionnement de la ventilation...
- Formation au bon usage du logement : jouissance paisible, économie des fluides, règles à respecter pour une bonne aération

(nécessité de ne pas boucher les entrées d'air...) et à son entretien courant

- Bon usage des parties communes.

Au cours de la période d'occupation :

- Visites régulières
- Veiller au bon entretien du logement, rappels si nécessaire des règles d'usage
- Aide à la gestion du budget, sensibilisation et suivi du paiement des charges et factures
- Aide aux démarches
- Médiation en cas de troubles du voisinage
- Un travail sur un relogement définitif est enclenché.

17 ménages sont sortis du dispositif :

- 4 relogements SOLIHA Flandres
- 4 relogements dans le parc privé ou public
- 3 glissements de bail
- 1 vers un autre logement Mandat de Gestion Intermédiation Locative
- 3 ménages, retour en hébergement, expulsion, partis à la cloche de bois et hébergés chez un tiers
- 2 décès.

AMELIORATION DE L'HABITAT

En décembre 2022, le marché du P.I.G. Réflex Energie de la Communauté Urbaine de Dunkerque s'arrêtait, impactant fortement l'activité du service Amélioration de l'Habitat. Ainsi, des contrats à durée déterminée n'ont pas été renouvelés, un licenciement économique a dû être prononcé à l'égard d'une Conseillère habitat. Nous notons qu'une salariée a été intégrée au service Amélioration de l'Habitat de la CUD, permettant à un autre salarié en C.D.D. d'être maintenu.

En début 2023, le service était composé de 11 personnes, en fin d'année, le service en comptait 7 : une Conseillère habitat, une Technicienne et deux Techniciens, deux Conducteurs de travaux, une Responsable de service.

L'année 2024 a été marquée par la décision du Conseil d'Administration de cesser l'activité du service de l'Amélioration de l'Habitat ; la situation financière du service continuant à engendrer d'importants déficits sans aucune perspective d'évolution favorable.

La Responsable de service ayant démissionné et quitté ses fonctions pendant l'été 2024, aucune donnée concernant l'activité ne sera présentée précisément pour cette année.

Pour l'année 2024, nous vous rappelons les principales missions qui composaient le service :

Le service Amélioration de l'Habitat regroupe **3 grandes missions** :



ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est l'un des 5 métiers du réseau SOLIHA.

L'A.M.O., c'est :

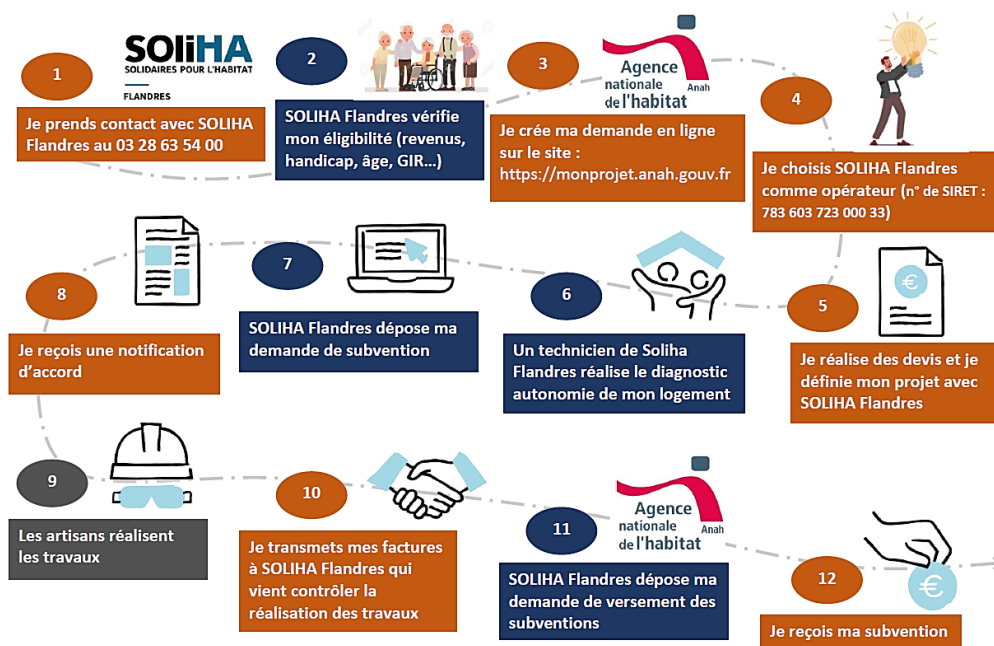
- **Conseiller et orienter** les propriétaires occupants et bailleurs dans leur projet de travaux
- Les **accompagner** dans le montage de dossiers de demandes de subventions.

Les travaux peuvent porter sur :

- L'adaptation du logement au handicap ou à la perte d'autonomie
- L'amélioration des performances énergétiques du logement
- La mise aux normes (décence, électriques...) du logement
- La sortie d'insalubrité.

La réalisation de travaux subventionnés peut faire penser à un parcours du combattant pour les particuliers, et les métiers de l'A.M.O., activités historiques du PACT (Propagande et Action Contre le Taudis), sont essentiels pour la massification de la rénovation du parc privé.

Voici, ci-après, le parcours d'une demande de subvention pour un dossier d'adaptation du logement.



HAUTS-DE-FRANCE PASS RÉNOVATION



En février 2022, SOLIHA Flandres a été missionnée par la Régie du Service Public de l'Efficacité Energétique dans le cadre du déploiement du Hauts-de-France Pass Rénovation sur le secteur des Flandres Maritime et Intérieure.

Hauts-de-France Pass Rénovation s'adresse à tous les propriétaires, occupants ou bailleurs, de logements individuels, sans conditions de ressource, quel que soit leur âge et le type d'habitation.

Il offre un accompagnement complet et personnalisé grâce à un accompagnement technique avant, pendant et après les travaux.

Le seul critère d'éligibilité réside dans l'obtention d'un gain énergétique de 35 % après la réalisation des travaux.

Le technicien de la rénovation énergétique, réalise un audit du logement, propose un programme de travaux optimal, aide à la mise en concurrence des entreprises, et assure des visites de chantier jusqu'à la réception. Cet accompagnement peut perdurer dans le temps grâce à un suivi des consommations énergétiques.

Pour les propriétaires qui souhaitent engager des travaux mais ne disposant pas de financement, le dispositif Hauts-de-France Pass Rénovation propose diverses solutions de financement : prêt de tiers-financement avec étalement possible jusqu'à 25 ans, éco-prêt à taux zéro, préfinancement du montant des travaux et des

aides mobilisables, prime C.E.E. facilitée. Le remboursement se fait à la fin du chantier, par des mensualités qui tiennent compte des économies d'énergies estimées lors du diagnostic afin de maintenir le pouvoir d'achat des ménages accompagnés.

A noter :

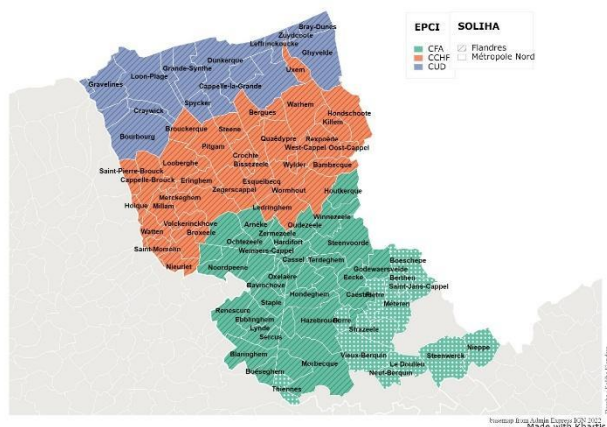
- L'audit est gratuit
- L'accompagnement technique s'acquitte d'une redevance de 1200 €
- L'accompagnement technico-financier s'acquitte d'une redevance de 1860 €
- Sur le périmètre de la CUD, les redevances sont prises en charge par la CUD, via le dispositif ECO RENOV.

SOLIHA Flandres est mandaté pour :

- Le repérage et l'orientation du public
- La réalisation de l'audit
- La mise en concurrence des entreprises
- Les visites du chantier
- Le suivi post-chantier (factures).

SECTEUR DIFFUS (A.M.O. ANAH / A.M.O. CAISSES DE RETRAITE...)

En dehors de ce dispositif programmé, SOLIHA Flandres accompagne les projets de travaux sur le secteur dit « diffus ». Nous rayonnons sur 3 E.P.C.I. : la Communauté Urbaine de Dunkerque, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, et une partie de Cœur de Flandre Agglo.



ACTIONS DE SENSIBILISATION

Ces missions opérationnelles sont doublées par des actions de sensibilisation à l'adaptation du logement et à la lutte contre la précarité énergétique.

Ces actions sont financées par 2 organismes :

- La Carsat, avec le Truck, les ateliers « Bien chez soi » et les pièces de théâtre « Mme Reinette »
- La CAF avec le dispositif ECORCE.

A noter que ces dispositifs étaient co-animés avec le service d'Actions Sociales.

ACTIONS FINANÇÉES PAR LA CARSAT

Le Truck

Véritable maison embarquée, le Truck est un outil ludique permettant de présenter les aménagements du domicile face à la perte d'autonomie, mais aussi en prévention des chutes. Des objets du quotidien sont disponibles à la démonstration, pour aider à la prise de conscience sur la baisse progressive des capacités (musculaires, articulaires, amplitude de mouvement...) et aider à la découverte des alternatives (aides techniques).

Enfin, la thématique des travaux de confort thermique peut également être abordée.

Nos partenaires :

Carsat Nord Picardie, Saint Gobain, Renault, Département du Pas de Calais et Département du Nord, Fondation du Nord, AG2R La Mondiale, GrDF, Fondation MACIF, l'Union Territoriale des Hauts-de-France.

Les ateliers « Bien chez Soi »

Les cycles d'ateliers Bien chez soi s'organisent sous forme de 3 sessions d'animation collective dans des locaux mis à disposition par les partenaires des territoires (C.C.A.S., centre sociaux...), afin d'être au plus proche des habitants et de lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Animés par un Travailleur social, une Ergothérapeute et un Conseiller habitat, chaque cycle comprend 3 ateliers, définis comme suit :

- **Atelier 1** : se rencontrer, échanger et comprendre comment bien vieillir dans mon logement
- **Atelier 2** : se faciliter la vie chez soi (gestes, postures et aides techniques)
- **Atelier 3** : aménager son logement (conseils, accompagnements et financements).

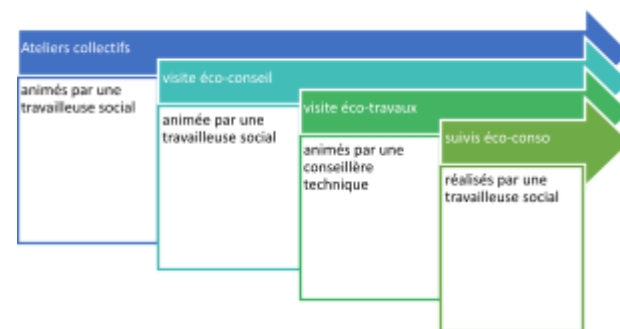
Ces ateliers sont gratuits pour les participants grâce au soutien financier de la CARSAT Hauts-de-France.

ECORCE EN NORD FINANÇÉ PAR LA CAF

A destination des familles avec enfants (à naître ou de moins de 21 ans) allocataires de la CAF, ce dispositif permet de sensibiliser à la lutte contre la précarité énergétique.



Le dispositif se déroule en 4 temps :



LUTTE CONTRE L'INDÉCENCE ET L'INSALUBRITÉ

Convention CAF

Depuis 2016, la CAF du Nord a développé sur l'ensemble du Département un dispositif de Lutte contre l'Habitat Indécent.

Dans les territoires, ce dispositif est animé par les SOLIHA.

Les signalements sont réalisés par les locataires en place via leur compte CAF, ou plus rarement par des travailleurs sociaux / Mairies ayant eu connaissance de situations.

La CAF mandate alors SOLIHA pour vérifier le respect des critères de décence et de sécurité du logement.

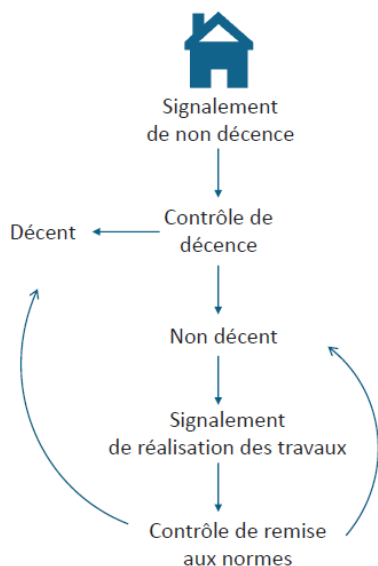
Les visites peuvent porter sur un premier contrôle ou sur un contrôle de remise aux normes (post-travaux).

La décence du logement est évaluée grâce à la grille élaborée dans le cadre du Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne.

Dans le cas où le logement est non décent, le tiers payant (A.P.L.) est consigné pendant 18 mois par la CAF. Passé ce délai, si le propriétaire bailleur n'a pas réalisé les travaux nécessaires à la résolution des désordres constatés, la somme consignée est perdue pour le propriétaire.

A noter que la Communauté Urbaine de Dunkerque est dotée d'un service Hygiène et Sécurité ayant la compétence en matière de décence et de lutte contre l'insalubrité. L'ensemble des signalements reçus pour ce territoire est donc pris en charge par la Collectivité.

« Cycle » de contrôle de décence d'un logement



CONVENTION LUTTE CONTRE L'HABITAT INSALUBRE AVEC L'A.R.S. ET LA DREAL

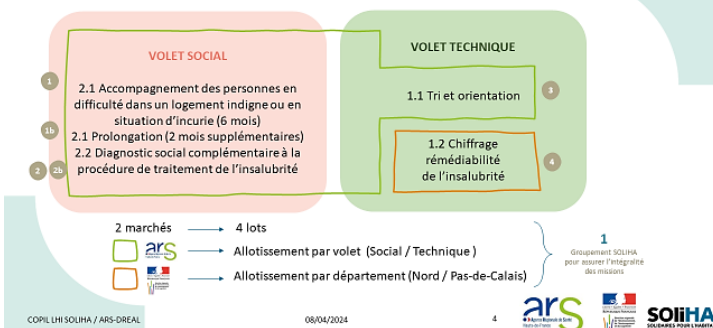
Depuis 2021, un accord cadre lie SOLIHA, via l'U.T. des Hauts-de-France, avec l'A.R.S. et la DREAL, dans des missions de Lutte contre l'Habitat Insalubre. Cet accord fait suite à une collaboration de longue

date sur ces sujets. En 2022, cet accord s'est traduit par un marché de 4 ans.

Ceux sont 4 missions qui sont visées par le marché, réparties en volet social et volet technique, selon l'illustration suivante.

Rappel des missions

4 missions spécifiques



Le service Amélioration de l'Habitat est concerné par les missions suivantes :

- Tri et orientation : il s'agit de définir si la situation du logement relève de l'indécence, du risque, du péril ou de l'insalubrité ; et orienter la situation vers le bon référent (Ville, CAF, A.R.S., DREAL...)
- Chiffre de la réhabilitation de l'insalubrité : il s'agit, pour un logement insalubre, d'évaluer le coût de la remise en conformité du logement, et de comparer ce coût au prix de la construction neuve. Ainsi, nous pouvons évaluer la fiabilité financière de la remise en état, ce qui fonde la notion d'insalubrité réhabilitable ou irrémédiable. Si le logement coûte plus cher à rénover qu'une démolition / reconstruction, l'insalubrité est jugée irrémédiable. Cette notion est constitutive de l'arrêté d'insalubrité qui sera promulgué en CODERST.

Le collaborateur réalisant le chiffre assiste donc au CODERST, pour chaque adresse chiffrée.

MISSIONS POUR LES COLLECTIVITÉS

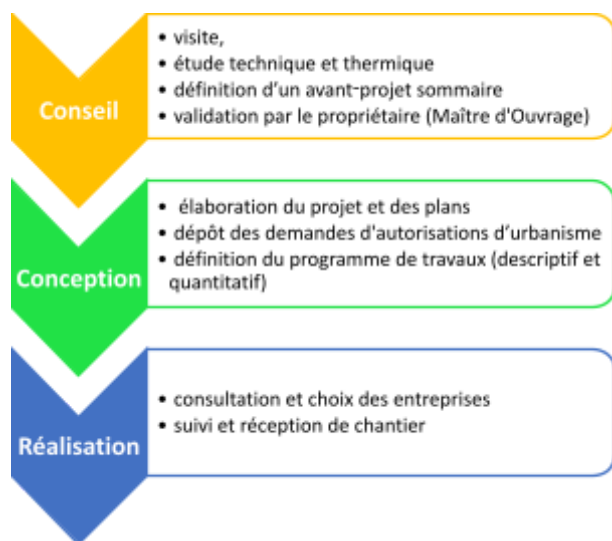
Certains locataires ne sont pas bénéficiaires des allocations de la CAF (M.S.A. ou en dehors des critères d'attribution d'allocations). Pour ce public, certaines communes nous interpellent directement pour la réalisation de contrôle de décence.

MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le service Amélioration de l'Habitat assure la conception et le suivi des programmes de

réhabilitation pour le patrimoine de SOLIHA, pour des particuliers ou bailleurs sociaux.

Ces missions, portées par nos Conducteurs de travaux, se décomposent en 3 étapes clés :



Perspectives du Pôle Habitat

Fin 2024, création du Pôle Habitat regroupant :

L'activité de Gestion Locative

S'assurer du bon fonctionnement du service de Gestion Locative dans ses missions quotidiennes : la maîtrise des impayés et du contentieux, la maîtrise de la vacance « commerciale », la gestion des demandes...

La satisfaction de nos clients locataires.

Ce développement implique une maîtrise budgétaire qui passe par la gestion des coûts : impayés, pertes de loyers pour vacance, remise en état des logements...

La réduction de la vacance « structurelle », avec les projets, recherche de subventions et de fonds, la réalisation des travaux de remise en état des logements et la cession éventuelle de biens.

Entretien Technique du Patrimoine.

L'activité de Gestion Immobilière

Nous avons pour ambition le développement de l'offre de logements abordables, ordinaires ou adaptés à destination des personnes défavorisées. À cet égard, il faut continuer de développer notre réseau avec les propriétaires bailleurs.

L'activité de l'Intermédiation Locative

L'Intermédiation Locative est identifiée comme un levier d'action majeur dans le développement de l'offre de logements.

Travailler l'accompagnement au relogement ou le glissement de bail des occupants afin de faire bénéficier du dispositif au plus grand nombre de bénéficiaires.

L'activité d'Amélioration de l'Habitat

- Dès la prise de décision de cesser l'activité, il sera essentiel d'informer les collaborateurs, les fournisseurs, les clients et les autres partenaires professionnels.
- Il faudra également gérer les contrats de travail en cours, notamment en proposant des solutions satisfaisantes pour les collaborateurs.
- Former des collaborateurs de la Gestion Locative aux dispositifs puisqu'il nous faudra continuer de gérer les dossiers et les marchés en cours qui sont contractualisés.

MISSIONS

**Plateforme
Parentalité et
Actions Sociales**

Actions Sociales
Centre Parental

VALEURS

Le mouvement SOLIHA s'appuie sur un engagement citoyen au service de l'intérêt général. Des convictions et valeurs fortes portent chacun des professionnels et bénévoles du réseau :

- Respect de la dignité humaine et du droit de disposer d'un logement décent pour tous
- Solidarité comme principe d'action
- Placer l'habitant au cœur de notre projet
- Ancrer sur le territoire notre projet et sa dimension partenariale.

Son engagement porte SOLIHA à trouver des solutions aux problématiques de logement pour les ménages les plus fragiles avec des réponses apportées par les collectivités et la solidarité nationale.

PUBLIC

Le public accompagné par SOLIHA Flandres dans le cadre des dispositifs d'accompagnement social lié au logement est diversifié et reflète les réalités socio-économiques du territoire des Flandres :

- Personnes en situation de précarité : SOLIHA Flandres accompagne de nombreuses personnes vivant des situations de précarité économique, souvent confrontées à des difficultés financières qui rendent l'accès à un logement décent difficile. Cela inclut des familles monoparentales, des personnes en recherche d'emploi, ou des travailleurs à faible revenu.
- Personnes sans domicile fixe : les équipes de l'Action Sociale à SOLIHA Flandres interviennent également auprès de personnes sans domicile fixe ou en situation d'hébergement temporaire. Ces individus ont besoin d'un accompagnement spécifique pour retrouver un logement stable et durable.
- Jeunes adultes : de nombreux jeunes adultes, souvent en début de parcours professionnel ou étudiants, sont également soutenus. Ils peuvent rencontrer des difficultés à accéder à un logement en raison de leur situation financière précaire ou de leur manque d'expérience dans la gestion d'un logement.
- Personnes âgées : SOLIHA Flandres accompagne également des personnes âgées qui peuvent faire face à des problèmes

d'accessibilité, de perte d'autonomie ou de solitude.

- Personnes en situation de handicap : l'Association soutient ce public pour l'accès à des logements adaptés et en leur fournissant un accompagnement pour surmonter les obstacles liés à leur situation.
- Familles en difficulté : les familles, notamment celles avec des enfants, sont un public clé. SOLIHA Flandres les aide à trouver des solutions de logement adaptées, tout en les accompagnant dans la gestion de leur budget et l'accès à leurs droits.
- Migrants et réfugiés : l'Association accompagne également (à la marge) des migrants et des réfugiés qui cherchent à s'installer durablement dans la Région. Ils peuvent avoir besoin d'un soutien particulier pour naviguer dans le système de logements et s'intégrer dans la communauté.

En résumé, le public accompagné par les équipes de l'Action Sociale à SOLIHA Flandres est varié et comprend des personnes de tous âges et de toutes situations socio-économiques. Ces publics sont accompagnés, guidés et soutenus au travers des dispositifs pilotés par SOLIHA Flandres et financés par les services de l'État, les collectivités et les bailleurs. SOLIHA Flandres s'efforce de répondre aux besoins spécifiques de chacun, en proposant un accompagnement personnalisé et adapté aux réalités du territoire.

Ceux sont ainsi près de 900 familles qui bénéficient du soutien de nos équipes.

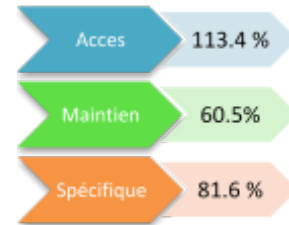
ACTIONS INDIVIDUELLES : ACCOMPAGNEMENT LIE AU LOGEMENT

Financements collectivités

Accompagnement logement au titre du F.S.L.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.), financé par le Conseil Départemental est destiné à aider les ménages en difficulté à accéder ou se maintenir dans un logement décent, durable et adapté à leurs ressources et compositions familiales.

SOLIHA Flandres est l'opérateur F.S.L. le plus important du territoire, accompagnant **479 familles à travers les mesures individuelles et 201**



familles en collectif. Cet engagement témoigne de notre volonté d'apporter un soutien concret et durable aux ménages en difficulté.

Cependant, malgré nos efforts soutenus et le suivi de nombreuses familles (nous avons accompagné 10 % de familles de plus qu'en 2023...), nous n'avons pas atteint les objectifs fixés par le Département pour l'année 2024. Cette situation nous pousse à réfléchir sur nos méthodes et à envisager des améliorations pour mieux répondre aux besoins des familles que nous accompagnons. Nous avons également interpellé le Département afin d'échanger sur le paradoxe d'avoir accompagné plus de familles que l'année précédente mais sans avoir su tenir les objectifs fixés.

Nous avons la confiance du Département depuis des années, ce qui témoigne de notre engagement et de notre fiabilité dans nos collaborations.

Notre équipe F.S.L., composée de 9 travailleurs sociaux dévoués, œuvre sur un territoire s'étendant de Gravelines à Hazebrouck. Leur engagement et leur professionnalisme sont des atouts précieux dans notre mission d'accompagnement. Nous restons déterminés à renforcer notre action et à explorer de nouvelles stratégies pour atteindre nos objectifs et améliorer le bien-être des familles que nous suivons.

Axe individuel

479 mesures d'accompagnement individuel ont été mises en œuvre en 2024, soit environ 10 % de plus qu'en 2023.

Objectifs :

- Définir le projet logement avec le ménage
- Permettre l'accès aux droits
- Aider à l'appropriation du logement
- Assurer la médiation entre bailleur et locataire
- Créer les conditions d'une relation de confiance
- Impliquer et responsabiliser le ménage quant à sa situation afin de le rendre acteur.

Indicateurs d'évaluation de l'action

Taux de réalisation annuel : en 2024, nous avons atteint un taux de réalisation de 86,54 %.

Déclinaison selon les modules :

En Accès (suivi individuel), 87 % des suivis ont été faits en Recherche logement et 81 % en Installation (+30 % par rapport à 2023). Ces chiffres, en Installation, démontrent une augmentation des logements trouvés et des ressources mobilisées par nos équipes car nous avons eu plus de mesures qu'en 2023.

En 2024, nous avons accompagné 123 ménages qui étaient, lors de la demande initiale « sans domicile propre » ; signe éclairant sur l'augmentation des ménages qui recherchent un logement et des difficultés d'accès à ce dernier répondant aux attentes et besoins des familles sur le territoire.

En Maintien, ceux sont 119 mesures qui ont été mises en œuvre :

- 11 avec un défaut d'appropriation
- 41 pour des problématiques budgétaires mettant en péril le maintien
- 67 en médiation, mettant en avant un conflit avec le bailleur, le voisinage ou autre.

Il arrive malheureusement que les problématiques soient multiples. Ne pouvant cumuler que 2 modules Maintien (alors que dans la réalité, certains ménages connaissent des carences sur les 3 axes), certaines situations sont suivies (quand cela s'avère possible) dans le module Spécifique.

En Spécifique : ces mesures doivent mettre en avant le cumul de 4 « critères » définis dans le règlement du F.S.L.

Ainsi, ceux sont 134 ménages qui ont été accompagnés dans le cadre de cette mesure.

Ce chiffre met en avant les multi-problématiques des familles suivies et le travail de partenariat important à mettre en œuvre afin de faire en sorte que ces familles connaissent une résorption de leurs difficultés et une autonomie quant au maintien dans leur logement.

Axe collectif

201 ménages ont bénéficié de l'action collective « Parcours logement ».

Les objectifs quantitatifs fixés sur 2024 sur cet axe ont été dépassés. En effet, la diffusion, l'information des différentes démarches liées au

logement au travers les thèmes de l'accès et du maintien ont été mises en place pour 201 personnes. L'axe collectif nécessite, à notre sens, d'être développé et nous allons moderniser sa mise en œuvre en 2025, tout en respectant le cahier des charges du F.S.L. sur ce thème.

Il est à noter que 8 ménages ont bénéficié, à la suite de ces actions collectives, d'une mesure de suivi individuel.

Financements d'Etat

A.V.D.L.

Depuis 2013, SOLIHA Flandres s'affirme comme l'opérateur clé de la mesure d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (A.V.D.L.) sur le territoire de la Flandre Intérieure. Ce dispositif, essentiel pour le bien-être des familles en difficulté, est conçu pour répondre aux besoins spécifiques des ménages vulnérables, identifiés par des partenaires prescripteurs tels que les Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.), les bailleurs sociaux et la Mission Nationale de la Solidarité (M.N.S.), ainsi que par la Commission de médiation DALO.

L'éligibilité à l'A.V.D.L. repose principalement sur les ressources des familles, garantissant ainsi que l'aide soit ciblée et efficace. Il est impératif que tous les dispositifs d'accompagnement soient complémentaires et s'alignent sur les besoins réels des bénéficiaires. SOLIHA Flandres, forte de son vaste réseau et de son expertise en matière de logement, s'engage à donner un sens profond aux dispositifs existants, en veillant à ce qu'ils soient véritablement au service des familles.

Ce travail de partenariat, centré sur l'intérêt des familles, vise à articuler les différents dispositifs d'accompagnement de manière fluide et cohérente. Par exemple, pour les familles ayant épuisé leurs droits au Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.), l'A.V.D.L. offre une garantie de continuité dans le suivi, permettant ainsi de maintenir un soutien indispensable.

L'enjeu majeur est de garantir une réponse adaptée aux besoins et aux attentes des familles, en mobilisant de manière cohérente l'ensemble des dispositifs disponibles. Grâce à l'engagement de SOLIHA Flandres et au soutien de l'État, nous œuvrons ensemble pour construire un avenir plus stable et serein pour les familles en situation de précarité.

Quelques chiffres ...

65 ménages ont bénéficié d'un accompagnement en 2024 dont 41 nouvelles prises en charge.

59 situations ont des ressources supérieures aux barèmes F.S.L. et ne peuvent donc bénéficier d'un soutien du Département.

42 personnes sont isolées (dont 14 femmes).

Prévention des expulsions (D.D.E.T.S.)

Le dispositif de prévention des expulsions, soutenu par l'État, joue un rôle crucial dans l'accompagnement des ménages en situation d'expulsion dans le parc privé sur le territoire de la Flandre Intérieure.

En ciblant les ménages entre les stades d'assignation et de commandement de quitter les lieux, ce dispositif vise à offrir un soutien concret et efficace.

Au cours de l'année, 22 ménages ont bénéficié de ce dispositif, avec un accompagnement personnalisé qui a permis à 13 d'entre eux de régulariser leur situation, illustrant ainsi l'impact positif de l'intervention.

L'État, par le biais de la Sous-Préfecture et des partenaires locaux, a facilité l'orientation des ménages vers des solutions adaptées, renforçant ainsi la sécurité des bailleurs et la stabilité des locataires.

La médiation entre locataires et bailleurs, bien que parfois difficile, a permis d'initier des dialogues constructifs, et des efforts sont en cours pour améliorer ces échanges. De plus, la mise en place de partenariats entre différents services a optimisé l'efficacité du dispositif, témoignant d'une collaboration fructueuse au service des familles.

L'engagement de l'État dans ce dispositif est essentiel pour anticiper les situations d'expulsion et garantir un soutien durable aux ménages en difficulté. Avec des initiatives telles que la création d'ateliers d'information sur les droits des locataires et l'utilisation d'outils de gestion modernes, le dispositif continue d'évoluer pour mieux répondre aux besoins des familles.

Financements bailleurs

Dans le cadre de notre rapport d'activité, il est essentiel de souligner la confiance que les bailleurs accordent à notre organisation pour la mise en place de conventions visant à accompagner leurs

locataires en difficulté de maintien dans leur logement.

Cette collaboration est bénéfique tant pour les bailleurs que pour les locataires. Pour les bailleurs, ces conventions représentent un atout majeur. Elles leur offrent l'opportunité de stabiliser la situation de leurs locataires en facilitant la régularisation des paiements de loyer, tout en contribuant à la prévention des expulsions.

En s'engageant dans un processus d'accompagnement, les bailleurs montrent leur volonté de soutenir leurs locataires, ce qui renforce la relation de confiance et améliore la satisfaction des deux parties. En facilitant la médiation et en proposant des solutions adaptées, les bailleurs jouent un rôle crucial dans la gestion de leur parc locatif. Cela permet non seulement de résoudre les conflits de manière efficace, mais aussi de garantir une relation harmonieuse avec les locataires.

Pour les locataires, l'opportunité offerte par ces conventions est précieuse. Elles leur permettent de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, d'accéder à des ressources et à des conseils pour surmonter leurs difficultés financières. Cela les aide au maintien dans leur logement, pour retrouver une stabilité et améliorer leur qualité de vie. En offrant cette aide, les bailleurs participent activement à la prévention des expulsions et à la protection des ménages vulnérables. En somme, la mise en place de ces conventions est un exemple concret de la collaboration fructueuse entre les bailleurs et SOLIHA Flandres qui vise à créer un environnement plus solidaire et durable pour tous les acteurs du logement.

Les bailleurs engagés dans un partenariat avec SOLIHA Flandres sont :

- Partenord Habitat
- SIA Habitat
- Habitat du Nord
- Vilogia
- Flandre Opale Habitat.

Autres dispositifs pilotés par l'Union Territoriale SOLIHA des Hauts-de-France

Mission d'accompagnement et d'hébergement

Lutte contre l'habitat indigne avec les services de l'Etat

La lutte contre l'habitat indigne demeure une priorité des politiques publiques, axée sur la remise aux normes d'habitabilité pour garantir un logement décent aux ménages concernés. Les procédures d'insalubrité, régies par le Code de la Santé Publique et le Code de la Construction et de l'Habitation, confèrent des droits aux occupants, notamment en matière d'hébergement temporaire à la charge du propriétaire pendant la mise aux normes. En cas de carence de ce dernier, le Préfet peut intervenir.

La loi stipule que si un immeuble insalubre se trouve dans un périmètre d'aménagement et que le propriétaire n'assure pas le relogement des occupants, la personne publique responsable de l'opération doit prendre les mesures nécessaires pour leur hébergement. Cela souligne l'obligation de l'État de substituer les propriétaires dans les zones non couvertes par des opérations d'amélioration de l'habitat, afin de proposer des solutions aux ménages vivant dans des conditions insalubres.

L'État peut également réaliser des travaux d'office en cas de carence des propriétaires, notamment dans le cadre de procédures d'urgence ou de lutte contre le saturnisme, tout en garantissant des solutions d'hébergement pour les occupants.

Ce dispositif spécifique vise à rechercher des solutions d'hébergement, en coordination avec les services de l'État et les occupants des logements insalubres.

Nous conduisons la mission en lien et en coordination constante avec les services de l'Etat chargés du suivi, de l'application et de la mise en œuvre des procédures mais aussi avec les occupants des logements dits « insalubres ».

Prestations s'inscrivant dans le champ de la lutte contre l'habitat indigne avec l'A.R.S.

Depuis de nombreuses années, l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) du Nord-Pas-de-Calais, précédée par les D.D.A.S.S., a engagé une action déterminée contre l'habitat indigne dans la Région. Cette initiative a conduit à une reconnaissance nationale, illustrée par une augmentation significative des signalements il y a plusieurs années.

En plus de son action directe, l'A.R.S. a développé, depuis, un soutien aux communes dépourvues de services d'hygiène, souvent démunies face à la lutte contre l'habitat indigne. Ces communes,

généralement de petite ou moyenne taille, manquent des ressources et de l'expertise nécessaires pour identifier et traiter efficacement les situations d'insalubrité.

La Région présente un parc privé ancien plus important que la moyenne nationale, avec une part élevée de logements potentiellement indignes. Les grandes agglomérations disposent de moyens et d'outils pour lutter contre l'insalubrité, tandis que les petites communes nécessitent un accompagnement spécifique pour garantir une cohésion et une équité territoriale.

Les objectifs de ce dispositif incluent l'autonomisation des communes dans l'évaluation des problématiques d'habitat, la facilitation de la prise d'arrêtés d'insalubrité, l'analyse des situations d'hébergement temporaire, ainsi que l'accompagnement des ménages concernés.

Un diagnostic social complémentaire est également réalisé avant et après la procédure d'insalubrité pour informer les occupants de leurs droits et obligations.

Ce dispositif vise à renforcer l'efficacité de la lutte contre l'habitat indigne, en s'assurant que toutes les populations, y compris celles des zones rurales, bénéficient d'une protection adéquate et d'un accès aux ressources nécessaires.

Il est à noter qu'en cas d'insalubrité réparable entraînant une interdiction temporaire d'habiter, une attention particulière sera portée sur la situation des familles, nécessitant l'intervention de nos équipes pour rechercher un hébergement temporaire. Dans le cadre des missions d'accompagnement et d'hébergement de la lutte contre l'habitat indigne précédemment citées, nous sommes chargés d'aider certaines familles à accéder à un hébergement provisoire en cas de défaillance du propriétaire.

De l'Insertion à l'Emploi avec Orme Activités (Conseil Départemental)

Le Département du Nord réaffirme son engagement fort en faveur de l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.). En plaçant l'accès et le retour à l'emploi au cœur de ses priorités, il met en œuvre des actions d'insertion ciblées, soutenues par l'État dans le cadre de la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté. Depuis 2019, une série

d'initiatives a été lancée pour faciliter et accélérer le retour à l'emploi des allocataires.

Dans ce contexte, l'association ORME ACTIVITES, fondée en 1998 et agréée en tant qu'Atelier Chantier d'Insertion, joue un rôle crucial. Sa mission est de favoriser la réinsertion sociale et professionnelle des personnes bénéficiant des minimas sociaux. En 2022, nous avons décidé de conjuguer nos expertises pour répondre à l'appel d'offre « de l'Insertion à l'Emploi » (2022-2025), qui vise à établir un lien solide entre l'insertion sociale et professionnelle sur le territoire de la Flandre Intérieure.

Cette mission, lancée au dernier trimestre 2022, se terminera en 2025 avec la mise en place d'un suivi social rigoureux, garantissant un accompagnement adapté et efficace pour chaque individu en parcours d'insertion professionnelle. L'enjeu est de taille : il s'agit non seulement de redonner espoir et dignité aux personnes en difficulté, mais aussi de contribuer à la dynamisation économique et sociale de notre territoire.

MISSIONS SPECIFIQUES

Mission sociale d'accompagnement et pilotage social

Dans le cadre de travaux de réhabilitation importants, l'équipe sociale de SOLIHA Flandres joue un rôle essentiel en tant qu'interface entre le bailleur, les entreprises de réhabilitation et les locataires. Son objectif est de garantir que les travaux de réhabilitation se déroulent de manière fluide, tout en prenant en compte les enjeux sociaux spécifiques des locataires.

Cette équipe de terrain s'engage dans un travail d'intermédiation crucial, facilitant la coordination des interventions des différents corps de métier impliqués dans les logements. Elle assure des missions variées, telles que l'explication des travaux aux locataires, la tenue d'un registre des réclamations et l'organisation des déménagements. En agissant ainsi, l'équipe contribue à créer un environnement de confiance et de transparence, indispensable durant les phases de travaux souvent longues et délicates.

Par ailleurs, lorsque des difficultés liées au logement sont identifiées, des accompagnements sur mesure sont mis en place pour lever les obstacles qui pourraient compromettre le maintien

des locataires dans leur logement. Ces actions visent à prévenir les situations de précarité et à garantir un accès durable à un habitat décent.

En mettant en œuvre ce dispositif, le bailleur démontre son engagement à rassurer et sécuriser ses locataires, tout en favorisant leur bien-être et leur stabilité. Ce soutien social est fondamental pour transformer les défis liés à la réhabilitation en opportunités d'amélioration des conditions de vie, contribuant ainsi à la cohésion sociale et à la qualité de l'habitat sur le territoire.

Les bailleurs concernés :

- Partenord Habitat sur les communes de : Grande-Synthe, Hazebrouck, Gravelines, Dunkerque, Saint Pol sur Mer, Bray dunes
- Vilogia sur la commune de Leffrinckouck.

PERSPECTIVES

En début d'année 2024, un Directeur du Pôle Parentalité et Actions Sociales a été nommé. Face à des enjeux importants, il a été nécessaire de restructurer l'Action Sociale pour optimiser les services et répondre efficacement aux besoins des familles et des individus accompagnés.

Restructuration de l'Action Sociale

Pour améliorer l'efficacité, plusieurs mesures clés ont été mises en place :

- **Nommer des Coordinateurs :** deux coordinateurs ont été désignés pour les dispositifs les plus importants, chacun étant responsable d'un territoire distinct. Cela permet une gestion plus ciblée et adaptée aux spécificités locales.
- **Montée en compétences des Travailleurs Sociaux :** le développement professionnel des travailleurs sociaux a été encouragé en leur confiant le pilotage d'autres dispositifs, tels que les conventions avec les bailleurs et les M.S.A. par exemple. Cette stratégie vise à valoriser les compétences internes et à renforcer l'expertise de l'équipe.
- **Limitation des dispositifs :** afin d'assurer une qualité d'accompagnement optimale, il a été veillé à ce que chaque travailleur social ne soit impliqué que dans un maximum de deux dispositifs d'accompagnement. Cela permet de concentrer les efforts et d'améliorer la qualité des interventions.

Réunions de Pôle et élaboration d'un Projet de Service

L'organisation générale a été révisée et des réunions de Pôle trimestrielles ont été mises en place. Ces rencontres favorisent la communication, la collaboration entre les équipes et apportent une ligne conductrice à tous. De plus, un projet de service a été amorcé et sera finalisé sur 2025 en respectant le cadre établi par la Haute Autorité de Santé (H.A.S.). Des familles accompagnées par le service ont été impliquées dans cette réflexion, garantissant ainsi que leurs besoins et attentes soient pris en compte.

Mise en place de GAPP (Groupe d'Analyse de Pratiques Professionnelles)

Un Groupe d'Analyse de Pratiques Professionnelles (GAPP) a également été instauré. Ce dispositif permet aux travailleurs sociaux de se réunir régulièrement pour échanger sur leurs pratiques, partager des expériences et réfléchir ensemble sur des situations rencontrées dans leur travail quotidien.

Intérêt de la Mise en place de GAPP

- **Amélioration des pratiques :** le GAPP favorise une réflexion collective sur les pratiques professionnelles, permettant ainsi d'identifier des pistes d'amélioration et d'enrichir les compétences des travailleurs sociaux
- **Soutien psychologique :** ce groupe offre un espace de soutien où les travailleurs peuvent exprimer leurs préoccupations, leurs doutes et leurs réussites, contribuant ainsi à réduire l'isolement professionnel et à renforcer la cohésion d'équipe
- **Renforcement de la qualité de service :** en partageant des cas concrets et en discutant des approches adoptées, le GAPP contribue à une meilleure qualité d'accompagnement pour les familles et les individus, en favorisant des interventions plus adaptées et réfléchies
- **Culture de la formation continue :** la mise en place du GAPP s'inscrit dans une démarche de formation continue, encourageant les travailleurs sociaux à se former et à se perfectionner tout au long de leur carrière.

Travail budgétaire

Un des défis majeurs a été de redresser le budget de l'Action Sociale, qui était déficitaire depuis plusieurs années. Grâce aux nouvelles stratégies

prises en œuvre, il a été possible de stabiliser et d'améliorer la situation financière, ce qui est essentiel pour le maintien des activités sur le territoire.

Amélioration des conditions de travail

Dès le début de l'année, une attention particulière a été portée aux conditions de travail des équipes :

- **Bureaux adaptés** : en Flandres Intérieure, de nouveaux locaux plus adaptés à l'activité ont été trouvés et seront pris à bail dès le début d'année 2025. Un investissement a été réalisé sur l'achat de bureaux.
- **Acquisition de matériel** : un logiciel de gestion des familles a été acquis, ainsi que des téléphones et des ordinateurs portables pour chaque travailleur social. Ces outils modernes améliorent l'efficacité, la réactivité des équipes et leur donnent les moyens nécessaires pour effectuer leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

Les stratégies mises en place, telles que le développement de la communication avec l'arrivée d'une Chargée de Communication, la restructuration des organisations, la valorisation des compétences, et l'instauration du GAPP, ont contribué au développement et au maintien des activités sur le territoire des Flandres. Grâce à ces efforts, SOLIHA Flandres est mieux équipé pour répondre aux besoins des familles et des personnes accompagnées, tout en assurant un environnement de travail propice à l'épanouissement des équipes.

L'année 2025 sera déterminante pour l'Action Sociale au sein de SOLIHA Flandres. Dans un contexte financier complexe, il est essentiel de maintenir la confiance de nos financeurs, qui sont cruciaux pour la pérennité de nos projets. La transparence et l'efficacité de nos interventions

seront primordiales pour garantir ce soutien tout en veillant à maintenir des équilibres financiers solides pour assurer la viabilité de nos actions à long terme.

Parallèlement, la stabilisation de nos équipes est un enjeu majeur. Le secteur social rencontre des difficultés de recrutement, rendant essentiel l'attraction et la fidélisation de professionnels qualifiés. Nous devons créer un environnement de travail épanouissant pour garantir la qualité de nos services.

Enfin, il est impératif d'explorer de nouvelles sources de financement et d'adopter des approches innovantes. Cela nous permettra de diversifier nos ressources et de répondre efficacement aux besoins des populations que nous accompagnons.

CENTRE PARENTAL « LES MOUSSAILLONS »

Habilité par le Conseil Départemental depuis le 14 juin 1991, SOLIHA Flandres assure depuis plus de 30 ans la gestion du Centre Maternel / Parental « Les Moussailons ».

Initialement conçu pour apporter une réponse aux femmes enceintes ou ayant un enfant de moins de 3 ans, le Centre Parental s'inscrit dans une mission de soutien éducatif, de renforcement du lien parent-enfant, et de préparation à l'autonomie parentale.

Face à l'évolution des profils des familles accueillies et des orientations des politiques publiques, SOLIHA Flandres a engagé une adaptation continue de son offre de services. La double habilitation "Centre Parental / Maternel", obtenue en 2020, autorise l'accueil de couples dans quatre logements diffus, permettant une approche familiale complète, soutenue notamment, par la mise en place de temps dédiés visant à renforcer l'implication des pères dans l'exercice de leur parentalité.

En avril 2024, le dispositif a poursuivi son évolution avec la création de quatre places spécifiques en collectif dédiées à l'accueil de jeunes mères mineures. Cette réponse s'inscrit dans une dynamique territoriale pour répondre aux besoins spécifiques de ce public mineur, et permet d'offrir un accompagnement éducatif renforcé à un public jeune, souvent très isolé.

Dans cette même logique, le service de suite, mis en place en 2020, vise à assurer une continuité de soutien après la sortie du Centre Parental pour une durée de 3 à 6 mois. Il permet d'accompagner la transposition des acquis dans le nouveau lieu de vie, de soutenir les familles sur les enjeux de sécurisation du cadre de vie et de continuer de faciliter les liens avec les services de proximité (P.M.I., crèches, écoles, etc.).

Par ailleurs, le cadre sécurisant et bienveillant proposé par l'équipe éducative favorise la libération de la parole autour des violences intrafamiliales, qu'elles soient évoquées dès la demande d'entrée ou au fil du séjour. La relation de confiance instaurée avec les professionnels, associée à une sensibilisation régulière sur ce sujet, permet à certains résidents de verbaliser des situations jusque-là non exprimées, ouvrant ainsi la voie à une prise en charge adaptée et protectrice.

Enfin, l'action du Centre Parental s'inscrit dans le cadre légal posé par la loi du 14 mars 2016, qui modifie l'article L.222-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F.), et précise que :

« Peuvent être pris en charge dans un Centre Parental, au titre de la protection de l'enfance, les enfants de moins de trois ans accompagnés de leurs deux parents quand ceux-ci ont besoin d'un soutien éducatif dans l'exercice de leur fonction parentale. Peuvent également être accueillis, dans les mêmes conditions, les deux futurs parents pour préparer la naissance de l'enfant. »

Ce cadre juridique vient conforter les orientations du projet d'établissement 2024-2029, co-construit avec l'équipe éducative, et finalisé au second trimestre 2024 en tenant compte des besoins exprimés par les familles et de l'ancrage territorial du Centre Parental.

ELEMENTS STATISTIQUES

Taux d'occupation : 96,8 %



En 2024, 62 demandes d'entrée ont été formulées, soit une légère baisse par rapport à 2023 (67 demandes), mais un volume qui reste élevé et révélateur de la persistance des besoins en termes d'accompagnement et de travail sur la parentalité sur le territoire.

Nous notons une hausse du nombre d'entrées effectives (17 contre 10 en 2023) traduisant une meilleure fluidité dans les admissions et une capacité accrue à répondre aux demandes d'entrée.

Le nombre de familles suivies reste stable (27 contre 26 en 2023), tandis que les sorties baissent légèrement (10 contre 11).

Ceci étant, ces éléments confirment une demande soutenue d'accueil, dans un contexte où les situations familiales présentées restent marquées par une certaine fragilité.

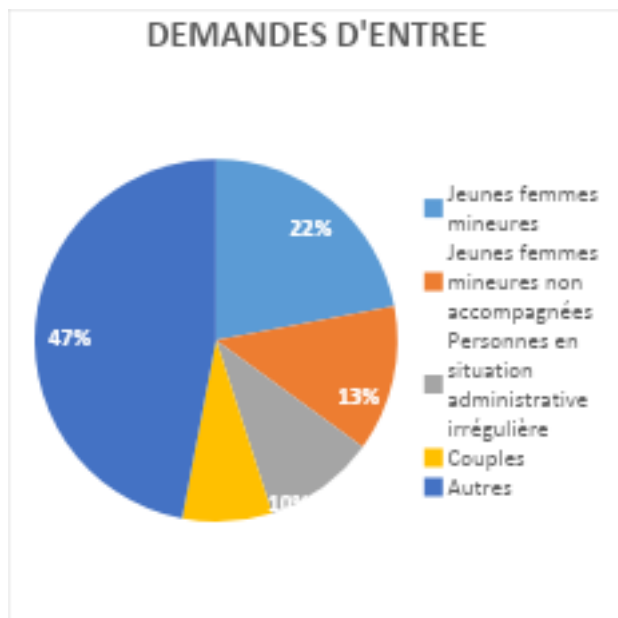
Nous observons également une diversification des profils et des territoires d'origine des demandes d'entrée. Cela témoigne à la fois d'une visibilité élargie du dispositif sur le territoire et d'un besoin marqué de solutions d'accompagnement pour les familles. Ce constat réaffirme l'importance de maintenir une offre adaptée et réactive, notamment dans le cadre des collaborations avec les différents partenaires.

Plus spécifiquement, sur ces 62 demandes :

- 27,8 % (22) sont des demandes d'accueil de mineures
- 9,8 % (06) des demandes de mineures non accompagnées
- 18 % (12) des demandes de mineures
- 21,3 % (14) ont déclaré des violences intrafamiliales
- 8,2 % (5) sont des demandes de couple.

Le total des demandes concernant les jeunes femmes mineures s'élevant à 22, cela vient confirmer une tendance significative d'accueil d'un public particulièrement jeune et vulnérable.

Ces données témoignent des évolutions et des enjeux complexes auxquels le Centre Parental doit répondre en matière de protection et de soutien éducatif.



Evolution du public accueilli

En 2024, 17 entrées ont été réalisées. L'âge médian des personnes est de 21 ans, traduisant un public particulièrement jeune avec 20 personnes âgées de moins de 25 ans.

Le Centre Parental a accueilli au total 6 couples durant l'année 2024. 3 sont encore accueillis actuellement. 5 demandes d'entrée de couples ont été relevées sur l'année.

Par ailleurs, actuellement, 2 pères seuls avec enfant sont accueillis au sein du Centre Parental.

Durant l'année, 10 sorties ont été recensées :

- 3 sont liées à des ruptures de couples
 - o Sur ce point, il s'agit de familles qui ont d'abord été accueillies en couple, mais suite à une séparation, un seul des deux parents est resté hébergé au Centre Parental. Cela concerne deux mères et un père
- 1 famille a intégré un dispositif d'Intermédiation Locative (I.M.L.)
 - o Ce dispositif, géré par SOLIHA Flandres, doit être utilisé plus fréquemment pour nous permettre de proposer des solutions temporaires face à la pénurie de logements de petite taille sur le territoire
- 1 famille a intégré un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S.)
 - o Pour cette situation, cette orientation répond à la demande de la famille qui exprimait encore un besoin de soutien sur la gestion budgétaire et sur le logement. Les axes liés à la parentalité sont quant à eux acquis
- 1 famille a bénéficié d'un logement du parc social
- 4 enfants ont été confiés, durant leur hébergement en Centre Parental, à une assistante familiale sur ordonnance du Juge des enfants.

Au-delà des indicateurs quantitatifs, l'évolution du public accueilli se traduit également par des parcours de sortie positifs qui illustrent l'efficacité de l'accompagnement proposé. En 2024, deux familles ont ainsi accédé à un logement autonome pérenne, grâce à la mobilisation conjointe du parc social et du dispositif d'Intermédiation Locative (I.M.L.). Cette réussite s'appuie sur le travail d'accompagnement vers l'autonomie mené par l'équipe éducative, tant dans l'élaboration du projet de vie que dans la coordination avec les bailleurs. Par ailleurs, cet accompagnement est enrichi en interne par l'activation des dispositifs gérés par l'Association (F.S.L., I.M.L.) et une approche transversale avec nos partenaires afin de garantir

une continuité de prise en charge et un soutien global aux familles.

Toutefois, face à la grande fragilité de certaines situations (antécédents de maltraitance, précarité extrême ou risques pour l'enfant) et malgré le soutien renforcé de l'équipe éducative, quatre enfants ont fait l'objet d'un placement en lieu neutre. Ces décisions, prises par le Juge des Enfants, relèvent d'une logique de protection lorsque la situation dépasse ce que le Centre Parental peut sécuriser. Elles rappellent l'importance de proposer des réponses diversifiées, adaptées au niveau de risque de chaque situation.

Ce double constat (réussites d'insertion et mesures de placement en lieu neutre) met en lumière la capacité d'ajustement de notre accompagnement : préserver l'unité familiale autant que possible tout en garantissant, lorsque l'indicateur de danger l'impose, la sécurité et la protection dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Sur les 27 familles accompagnées durant l'année 2024 par le Centre Parental, 11 font l'objet d'un accueil avec mesure de placement judiciaire ; ce qui représente 41 % des familles accueillies.

En effet, il existe deux types de mesures d'accueil en Centre Parental :

- **Les mesures administratives**, définies dans les articles 222-5-3 et 222-5-4 du C.A.S.F., dites « mesures d'accueil provisoire » autorisent l'accueil de mineure à la demande et donc en accord avec la famille
- **Les mesures judiciaires**, prévues à l'article 375 du Code civil, sont mises en place sur décision du Juge des Enfants. Dans ce cadre, l'enfant est confié à l'ASE qui oriente la famille vers un dispositif adapté, en fonction des objectifs fixés par la décision judiciaire.

Lorsqu'il s'agit d'une mesure judiciaire, l'accompagnement proposé en Centre Parental s'inscrit dans une logique de protection contrainte où les attentes de l'institution (ASE, Juge des Enfants) priment sur les souhaits exprimés par le parent. L'intervention de l'équipe éducative peut alors être vécue, par la famille, comme imposée, ce qui complique, parfois, l'adhésion au projet d'accompagnement. Le cadre est souvent fixé en amont par l'ordonnance de placement limitant ainsi la possibilité de co-construire un projet personnalisé fondé uniquement sur les aspirations profondes du parent. Le Centre Parental devient

alors une solution ultime pour éviter une séparation mère/père-enfant avec pour enjeu principal de permettre au parent de répondre aux exigences posées par l'autorité judiciaire.

BESOINS SPECIFIQUES DES FAMILLES

Comme mentionné précédemment, les situations rencontrées par les familles accueillies au Centre Parental sont souvent marquées par une grande vulnérabilité, mêlant marginalisation, carences éducatives ou affectives, antécédents de violences (psychiques, physiques ou sexuelles) et un isolement social important. Ces éléments nécessitent, de la part des professionnels, une écoute fine et une compréhension approfondie des besoins exprimés ou parfois non verbalisés par les parents.

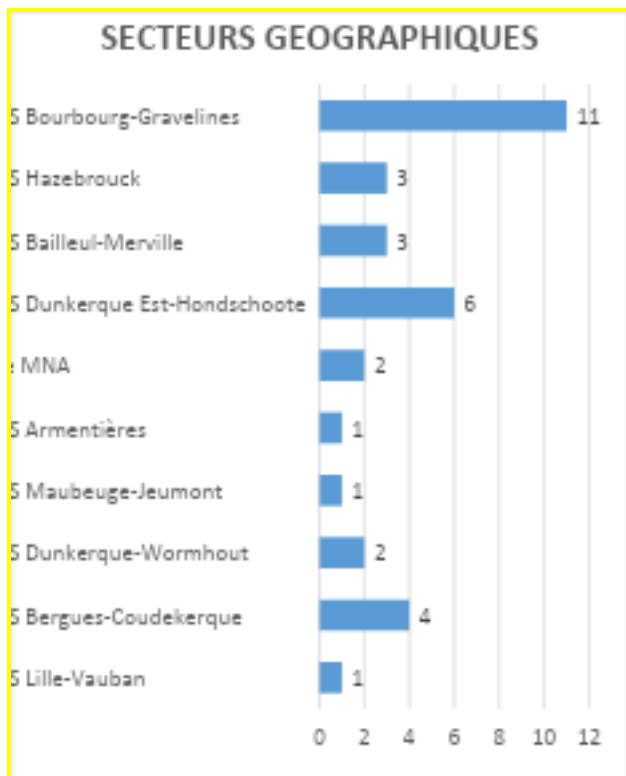
Lors des premiers échanges, notamment à l'occasion des visites de découverte, les familles identifient fréquemment deux besoins prioritaires :

- D'une part, une demande d'accompagnement éducatif autour de la parentalité, que ce soit pour la prise en charge de leur enfant ou en anticipation de la naissance à venir
- D'autre part, une recherche de stabilité résidentielle, souvent associée au souhait d'obtenir un logement individuel plus autonome. Ce désir est parfois motivé par un passé institutionnel ou par des expériences antérieures de logement autonome suscitant ainsi, parfois, une certaine forme de réticence à l'égard des structures collectives soumises à un cadre règlementaire.

SECTEURS GEOGRAPHIQUES

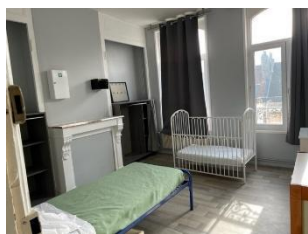
Sur l'ensemble de l'année 2024, les familles hébergées au sein du Centre Parental ont été orientées par diverses structures territoriales.

Cette diversité des provenances souligne à nouveau l'importance du rôle du Centre Parental sur le territoire, offrant un soutien adapté à une large palette de besoins éducatifs et sociaux spécifiques.



EXTENSION DE L'OFFRE DE SERVICE : OUVERTURE DE 4 PLACES SUPPLEMENTAIRES

Afin de répondre à une demande croissante d'accueil de jeunes femmes mineures, SOLIHA Flandres a obtenu, au printemps 2024, la validation pleine et entière du Conseil Départemental pour créer quatre places dédiées à l'accueil de mineures au sein du collectif « Les Moussaillons ». Cette confiance institutionnelle s'est concrétisée par la réalisation de travaux d'aménagement et de sécurisation (réfection des chambres, création d'une salle soins-repos) suivis d'une visite de conformité du Département assortie d'un procès-verbal favorable et du passage de la Commission de sécurité.



Dans le même temps, l'Association a pris à bail un immeuble rue du Fort Louis, en hyper proximité du collectif, transformé pour l'occasion en « diffus

groupé ». Ce site bénéficie d'une présence éducative régulière, de surveillants de nuit et d'un dispositif de vidéosurveillance, garantissant un environnement sécurisé et adapté à la vulnérabilité des résidents et de leurs enfants.

De ce fait, l'ouverture de ces quatre nouvelles places explique la baisse mécanique du taux de pression des demandes : 72,5 % en 2024 contre 85 % en 2023. En effet, l'augmentation de capacité a permis d'absorber une partie des sollicitations tout en maintenant un accompagnement individualisé de qualité. Cette extension, inscrite dans le projet d'extension validé en 2023, consolide la position du Centre Parental comme acteur pivot de la protection de l'enfance sur le territoire.

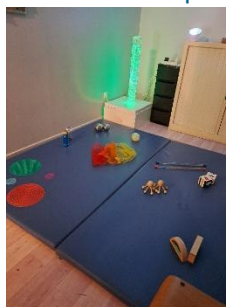
EXTENSION DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Dans le cadre du déploiement de l'offre de services et de l'ouverture, en avril 2024, de quatre places supplémentaires dédiées aux jeunes mères mineures, l'équipe du Centre Parental « Les Moussaillons » s'est sensiblement renforcée. En effet, un nouveau Chef de service a rejoint le Centre Parental. Parallèlement, une Educatrice Spécialisée et une Educatrice de Jeunes Enfants ont été intégrées afin de consolider l'accompagnement socio-éducatif et le travail auprès des enfants accueillis. L'équipe s'est également enrichie d'une Auxiliaire de puériculture, venue soutenir les volets périnatalité et soins quotidiens, ainsi que d'une Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale, en contrat d'apprentissage, permettant de renforcer la présence sur le terrain, tant en collectif qu'en logement diffus.

Ces recrutements, validés par le Conseil Départemental dans le cadre du CPOM, traduisent la volonté de garantir un ratio d'encadrement adapté à la vulnérabilité accrue du public accueilli et d'assurer la continuité des accompagnements notamment pour les jeunes femmes mineures nouvellement arrivées. Ils illustrent l'engagement de SOLIHA Flandres à offrir un cadre sécurisé, bienveillant et professionnel, à la hauteur des nouvelles ambitions du dispositif.

Salle zen

Dans le prolongement de notre démarche d'adaptation des espaces au bénéfice des familles, la « salle zen » (qui avait temporairement été transformée en bureau administratif) a de nouveau retrouvé sa vocation première. Cet espace apaisant, désormais dédié aux temps partagés



parents-enfants, est animé principalement par les Educatrices de Jeunes Enfants. Elles y proposent ainsi des temps d'activités (ateliers d'éveil, de motricité douce...) et organisent chaque semaine une séance d'éveil sensoriel qui permet de favoriser le développement affectif et cognitif des tout-petits, tout en offrant aux parents un temps de répit et de ressourcement. Cette réaffectation répond à la fois à un besoin identifié de moments de détente en lien avec la parentalité et à l'objectif d'enrichir notre offre d'activités pédagogiques au sein du collectif.

Salle d'entretien



Dans une volonté de rendre les échanges plus accessibles et moins formels, un ancien bureau administratif a été réaménagé en « salle d'entretien ». Cet espace, pensé pour rompre avec la posture frontale et plus stricte, a été aménagé avec un

mobiliier chaleureux et accueillant (fauteuils, cafetière, livres pour enfant, coin jeux). Il permet de recevoir les résidents, les partenaires ou les familles en visite de découverte dans un cadre plus apaisant, propice à l'échange et à la libération de la parole. Cette salle est également utilisée par la psychologue intervenant au sein du Centre Parental, qui y reçoit les familles dans un environnement plus sécurisant, bienveillant et confidentiel.

ÉVALUATION HAS

Chaque établissement ou service social ou médico-social (E.S.S.M.S.) doit faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans par un organisme figurant sur la liste des organismes autorisés à réaliser des évaluations en E.S.S.M.S. publiée sur le site de La Haute Autorité de Santé (HAS). Cette évaluation a pour objectif d'apprécier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies.

Le dispositif d'évaluation construit par la HAS, s'appuie sur un référentiel national commun à tous les E.S.S.M.S. et centré sur la personne accompagnée. C'est le socle du dispositif d'évaluation. Il répertorie les exigences à satisfaire par l'E.S.S.M.S. et les éléments nécessaires à leur évaluation.

C'est dans ce cadre, que le Centre Parental a été évalué sur le premier trimestre 2024.

Les conclusions de l'évaluation mettent en avant plusieurs points clés concernant le Centre Parental de l'Association SOLIHA Flandres :

- **Démarche d'Accompagnement** : une approche globale est adoptée, avec un soutien à la parentalité comme pilier central. L'hébergement est flexible, et l'expression des personnes accompagnées est valorisée.
- **Bientraitance et Droits** : bien qu'il n'existe pas encore de stratégie formelle de bientraitance, les pratiques visent à respecter les droits des personnes et à favoriser leur bien-être. *Depuis une stratégie cohérente a été mise en œuvre avec des formations régulières sur la thématique.*
- **Participation et Évaluation** : la participation des résidents est encouragée à travers des réunions et des ateliers, mais l'enquête de satisfaction n'est pas systématiquement utilisée pour améliorer les services. *Ces enquêtes ont depuis été développées dans une optique d'amélioration des actions proposées.*
- **Utilisation des Outils** : les outils de la loi 2002-2 sont utilisés de manière pertinente, bien que certains ne soient pas toujours rédigés de manière accessible. *Un travail est en cours afin de revisiter certains outils avec la méthode FALC.*
- **Autonomie et Personnalisation** : l'autonomie des personnes est recherchée, et les projets personnalisés sont co-construits avec les bénéficiaires, bien que la responsabilité de leur élaboration repose principalement sur les éducateurs. *Un travail a été mené afin de faire participer l'ensemble des professionnels au projet, avec l'accord des familles.*
- **Partenariats et Ressources** : le Centre bénéficie de partenariats solides et d'une bonne connaissance du territoire, ce qui enrichit les interventions.
- **Restructuration et Amélioration** : un projet de déménagement et une restructuration sont en cours pour améliorer l'accueil et augmenter le nombre de places, notamment pour les mineures isolées. *Projet du nouveau Centre Parental en cours.*
- **Démarche Qualité** : l'arrivée d'une Chargée de mission qualité et gestion des risques marque un engagement vers une amélioration

continue, avec des procédures d'auto-évaluation et de gestion des risques en place.

- **Gouvernance et Collaboration** : la réorganisation de la Direction favorise une cohérence managériale et renforce les échanges entre les différentes structures de l'Association.

Ainsi, le Centre Parental démontre une réelle utilité sociale et s'engage dans une démarche d'amélioration continue pour mieux répondre aux besoins des familles qu'il accompagne.

SUIVI MEDICAL

Le suivi des enfants accueillis continue d'être assuré par les services de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.). Par ailleurs, le partenariat avec l'association Ostéopartage se poursuit, permettant ainsi aux familles de bénéficier de soins ostéopathiques gratuits, accessibles rapidement et particulièrement appréciés par les familles.

La pénurie de médecins traitants sur le territoire demeure également une difficulté importante. Plus de la moitié des résidentes ne disposent toujours pas de médecin traitant. Cela contraint donc les équipes et les familles à s'orienter vers des solutions de substitution telles que les services d'urgence, S.O.S. Médecin ou les téléconsultations souvent dans un contexte d'urgence ou de continuité de soins fragilisée.

Enfin, la fragilité, la vulnérabilité de certains résidents rend indispensable la mise à disposition d'un espace d'écoute adapté. Les délais d'accès aux Centres Médico-Psychologiques (C.M.P.), pouvant parfois être longs, ne permettent pas de répondre efficacement à l'urgence ou à la temporalité du mal-être exprimé par les familles accueillies.

Face à ce constat, une psychologue libérale intervient désormais de manière régulière au sein du Centre Parental. Ainsi, des séances individuelles sont proposées directement sur place. Ce dispositif, mieux adapté à nos contraintes et aux besoins des résidents, permet de favoriser un accès rapide, sécurisé et volontaire à un accompagnement psychologique, dans un cadre familial et rassurant.

C'est grâce au Financement d'un projet du programme « Enfance » de la **Fondation de France** déposé en 2023 que cette action est financée.

Ce projet valorise la place des parents et apporte des réponses adaptées aux besoins fondamentaux inhérents au développement de chaque enfant. Il permet ainsi de financer, outre les interventions d'une psychologue :

- Des séances de massage bébé
- De l'art thérapie
- Des ateliers d'éveil sensoriel.

PARTENARIATS

Le Centre Parental s'appuie sur un partenariat étoffé pour optimiser la prise en charge globale des familles :

- **Accès aux soins et droits** : un référent C.P.A.M. anime des ateliers collectifs et réalise des permanences individuelles, facilitant l'ouverture des droits, la compréhension du parcours de soins et l'organisation de bilans de santé
- **Prévention autour de la santé sexuelle** : le Centre de planification poursuit des actions de sensibilisation (I.S.T., contraception...) et assure des consultations confidentielles sur rendez-vous
- **Soutien alimentaire et financier** : l'association Saint-Vincent-de-Paul permet la mise à disposition de colis de dépannage en cas de rupture de ressources. Parallèlement, une interlocutrice dédiée à la CAF accélère le traitement des dossiers bloqués et l'accès aux aides personnalisées
- **Bien-être et valorisation de l'image parentale** : la reprise des ateliers socio-esthétiques renforce l'estime de soi des parents, souvent fragilisée par des parcours complexes
- **Insertion sociale et parentalité au quotidien** : les Maisons de Quartier accueillent les familles dans leurs activités et offrent, avec les garderies extérieures, des solutions de garde modulables, indispensables pour les démarches d'insertion ou les temps de formation
- **Protection et accompagnement** : l'inscription et la participation au « Réseau Violences Conjugales » permet l'apport d'informations globales sur cette thématique et la présentation des compétences mobilisables dans la prise en charge des publics.

En articulation avec le suivi P.M.I., l'intervention d'une psychologue libérale et le partenariat Ostéopartage, cette constellation de partenaires

constitue un levier majeur pour répondre de manière coordonnée aux dimensions médicales, sociales, éducatives et sécuritaires de chaque projet familial, tout en soutenant l'autonomie et le bien-être des parents et de leurs enfants.

SERVICE DE SUITE

Mis en place dans le cadre du CPOM en cours, le Service de Suite, initialement conçu comme un dispositif expérimental, constitue désormais un axe structurant du suivi post-hébergement proposé par le Centre Parental.

Ce dispositif vise à soutenir les familles accédant à un logement autonome, en les accompagnant dans la mobilisation de leurs compétences parentales, afin de répondre aux besoins fondamentaux de leur(s) enfant(s) (éducation, développement, santé et bien-être...). L'intervention, limitée dans le temps (entre 3 et 6 mois maximum), permet de favoriser la transposition des acquis du séjour en structure vers le nouveau cadre de vie.

Elle inclut un soutien sur l'aménagement et la sécurisation de l'espace pour l'enfant, ainsi qu'un appui à l'appropriation du nouveau territoire : repérage des lieux ressources, mise en lien avec les services de la petite enfance (P.M.I., crèches, écoles...) et les partenaires locaux.

Aujourd'hui, le dispositif permet le suivi de 3 familles par an, tel qu'acté dans le CPOM actuel. Il est cependant envisagé de doubler cette capacité à 6 suivis par an dans le cadre du prochain Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, au regard de son impact positif et de la pertinence observée sur le terrain.

EXPRESSION DES RESIDENTS

La loi 2002-2 réaffirme les droits des usagers dans les établissements sociaux et médico-sociaux, en insistant sur leur participation active au parcours d'accompagnement, la promotion de leur autonomie, et le renforcement de leur citoyenneté. C'est dans cette dynamique que le Centre Parental organise régulièrement des groupes de discussion afin de permettre aux résidents d'exprimer leur point de vue et de participer à la vie de la structure.

En 2024, douze groupes de discussion ont été mis en place. Ces temps collectifs offrent un espace d'échange autour de sujets variés tels que :

- Le fonctionnement quotidien de l'établissement
- Les changements dans l'équipe de professionnels
- Les travaux ou aménagements en cours ou à venir
- Les questions ou préoccupations exprimées par les résidents.

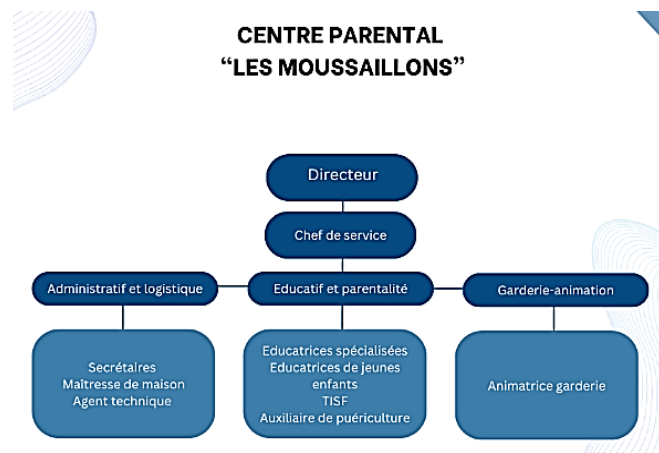
Ce dispositif favorise l'implication des parents dans leur environnement de vie, renforce la transparence des informations et soutient une démarche participative, en cohérence avec le cadre légal.

De plus, dans une logique de participation et de circulation de l'information, l'équipe éducative a mis en place, en concertation avec les résidents, un journal mensuel du Centre Parental. Ce support, pensé comme un outil de valorisation, de transmission et de lien, est élaboré par les professionnels à partir des suggestions recueillies auprès des familles lors des groupes de discussion ou de temps informels. Il comprend le planning mensuel des activités, des informations pratiques (CAF, emploi, logement, droits, etc.), des recettes de cuisine, ainsi que des rubriques plus conviviales telles que les anniversaires du mois ou des photos prises lors d'ateliers collectifs. Ce journal favorise l'implication des résidentes dans la vie de la structure, tout en soutenant leur accès à l'information et leur autonomie dans les démarches du quotidien.

PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement 2024-2029 a été finalisé au cours du second trimestre 2024, à l'issue d'un travail de co-construction mobilisant l'ensemble de l'équipe éducative. Cette démarche collective, engagée dès 2023, s'est appuyée sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) et sur une réflexion partagée autour des missions, des valeurs et des axes d'évolution du Centre Parental. Fidèle à la volonté d'associer les usagers, une résidente élue a participé à plusieurs groupes thématiques permettant ainsi d'intégrer la voix des familles accompagnées et de prendre en compte leurs besoins, attentes et préoccupations dans l'élaboration du projet. Ce document constitue désormais un cadre de référence pour l'action éducative et partenariale de l'établissement au service d'un accompagnement toujours plus ajusté aux réalités de terrain.

ORGANIGRAMME



FORMATIONS

Le Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles (GAPP), mis en place depuis le second semestre 2022, a été maintenu tout au long de l'année 2024. Centré sur les situations concrètes rencontrées par les professionnels, ce dispositif vise à leur offrir un espace de réflexion et de prise de recul. Ces séances apparaissent comme particulièrement indispensables face à la complexité des accompagnements éducatifs. Elles s'inscrivent dans une démarche de soutien à la posture professionnelle et contribuent à renforcer la cohésion et les dynamiques d'équipe.

Par ailleurs, plusieurs actions de formation ont été proposées aux membres de l'équipe afin de renforcer leurs compétences spécifiques. Ainsi, en 2024, les professionnels ont pu bénéficier d'une formation sur la maternité adolescente, d'un apport théorique autour de la théorie de l'attachement, ainsi que d'une formation incendie en lien avec les obligations en matière de sécurité. Ces temps de formation participent pleinement à la montée en compétences des professionnels et à l'adaptation continue de leurs pratiques aux profils et besoins des familles accompagnées.

ACCUEIL DE STAGIAIRES

Dans le cadre de sa mission d'accueil, de transmission et de professionnalisation, le Centre Parental « Les Moussaillons » a poursuivi son engagement dans la formation des futurs professionnels du secteur social et médico-social.

En effet, au cours de l'année 2024, deux stagiaires ont été accueillies au sein de l'équipe éducative :

- Mme DEVROE Éloïse, étudiante en 3^e année de formation d'Éducatrice Spécialisée, a intégré l'établissement pour son stage « long » de professionnalisation. Elle a ainsi pu s'impliquer activement dans l'accompagnement des familles, participer aux réunions d'équipe, à la réalisation d'écrits professionnels ainsi qu'aux projets collectifs
- Mme ROMMELAERE Mila, étudiante en 1^{ère} année de formation d'Éducatrice de Jeunes Enfants, a réalisé un stage de découverte et d'observation. Son immersion au sein du service lui a permis d'appréhender les spécificités du travail d'E.J.E. en Centre Parental et de développer une première approche des enjeux liés à la parentalité.

Ces stages s'inscrivent pleinement dans la volonté de l'équipe éducative d'encadrer des parcours de formation qualifiants, en favorisant la réflexion, le positionnement professionnel et l'ancrage pratique des compétences des étudiants.

ACTION PHARE : OCTOBRE ROSE



Comme en 2023, la campagne Octobre Rose organisée au Centre Parental a de nouveau rencontré un franc succès. Ateliers de prévention, séances d'information et temps d'échanges autour du dépistage du cancer du sein ont rassemblé résidentes et professionnels, favorisé la sensibilisation à la santé des résidents et la diffusion d'informations essentielles. Ce succès renouvelé témoigne de l'impact positif de ce projet. En effet, cela renforce la cohésion de groupe, encourage l'engagement des participants, et inscrit la prévention comme axe central du

projet. Fort de l'ampleur croissante de cette action, l'action d'Octobre Rose sera déployée, en 2025, à l'échelle de l'ensemble des établissements de SOLIHA Flandres, dans une démarche mutualisée et coordonnée, afin d'amplifier sa portée et de maximiser son accessibilité à toutes les familles accompagnées.

PERSPECTIVES

C'est avec enthousiasme que nous souhaitons vous faire part des perspectives encourageantes qui se profilent pour notre Centre Parental dans le cadre du nouveau CPOM 2024/2027. Nous sommes conscients des besoins cruciaux de notre territoire, et c'est avec une grande détermination que nous nous engageons à y répondre.

Dès 2024, nous avons ouvert quatre places dédiées aux mères mineures, un projet important qui répond à une demande pressante de jeunes mères sans hébergement adapté à leur situation de grossesse. Chaque année, nous recevons plus de 60 demandes d'entrée, et il est devenu évident qu'un nombre significatif de familles se retrouve sans réponse appropriée à leurs besoins. Notre objectif est de garantir une prise en charge de qualité pour les enfants et leurs familles, dans un environnement sécurisé et bienveillant.

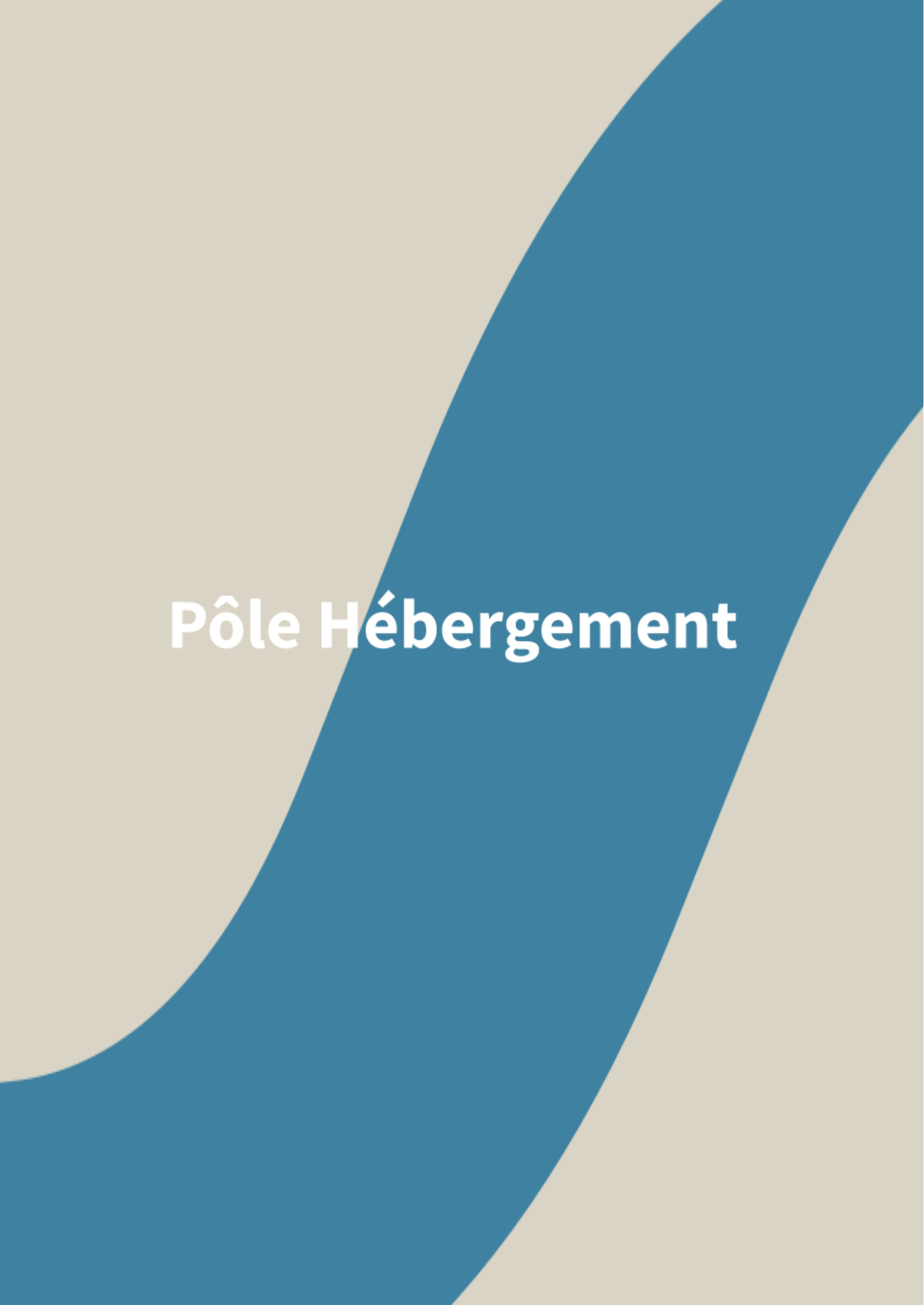
Dans ce contexte, SOLIHA Flandres souhaite élargir ses capacités d'accueil et développer des mesures encore plus adaptées pour les familles en attente.

Nous envisageons également l'ouverture d'un service de milieu ouvert (A.E.M.O./I.E.A.D.), qui viendrait compléter notre offre et renforcer notre soutien aux familles.

Nous avons présenté ces projets ambitieux au Département, qui a reconnu l'excellent travail réalisé quotidiennement par nos équipes. Son soutien est précieux, même si, pour le moment, le Département n'a pas la latitude financière nécessaire pour concrétiser ces initiatives. Néanmoins, leur reconnaissance des constats sur le territoire et des chiffres concernant notre Centre Parental, tels qu'un taux d'occupation proche de 97 % et une liste d'attente significative, témoigne de l'importance de notre mission.

Nous continuons également à travailler sur l'ouverture du nouveau Centre Parental, qui sera situé sur le quartier du Grand Large à Dunkerque, qui répondra en tout point aux besoins des familles et viendra donner aux équipes des conditions de travail optimales. Ce nouvel espace sera conçu pour favoriser un environnement propice à l'épanouissement des enfants et à l'accompagnement des parents, tout en permettant à nos équipes de travailler dans des conditions améliorées.

Nous restons déterminés à poursuivre notre engagement envers les familles et à travailler en étroite collaboration avec le Département pour trouver des solutions durables. Ensemble, nous pouvons faire une réelle différence dans la vie des familles et des enfants du territoire qui ont besoin de réponses adaptées à leur situation.



Pôle Hébergement

CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE

« THÉRÈSE CAULIER »

PROJET SOCIAL



Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale « Thérèse Caulier », ouvert depuis le 1^{er} janvier 1980 a vu son habilitation renouvelée le 4 janvier 2017.

Après une extension de sa capacité d'accueil de 44 à 74 personnes en 2007, le C.H.R.S. assure l'hébergement et l'accompagnement social de personnes en grande difficulté, qu'il s'agisse de personnes isolées, de familles monoparentales, de couples avec ou sans enfant(s).

Les orientations des personnes et/ou familles vers le C.H.R.S. étant exclusivement gérées par la C.A.O. Flandres.

Comme annoncé dans le rapport d'activité 2023, 2024 a été marquée par une restructuration du C.H.R.S. et une densification de son collectif, passant, aujourd'hui, à 13 logements sur le collectif et 10 sur le diffus, avec 1 logement adapté pour un enfant en situation de polyhandicap.

Aussi, il a été créé des espaces communs, dédiés à la création du lien social comme la salle d'accueil / T.V., en lieu et place du bureau du Chef de service, ainsi qu'une salle d'activités avec un espace cuisine, en lieu et place d'un atelier, lieux appréciés par les résidents.

Les missions de l'établissement consistent à accompagner ce public vers une plus grande autonomie, que cela concerne le logement, l'insertion sociale et professionnelle, mais aussi l'apport de soutien au niveau de la parentalité et de la prévention santé.

ELÉMENTS STATISTIQUES

Le taux d'occupation du C.H.R.S. en 2024 atteint le chiffre de 98,80 %, ce qui représente 26759 nuitées.

Activité annuelle globale

Le C.H.R.S. Thérèse Caulier a accueilli, durant l'année 2024, 31 ménages dont 56 enfants, pour un total de personnes accueillies de 100. Le nombre de ménages accueillis sur ces trois dernières années reste quasiment à l'identique.

Typologie des familles accueillies

Sur cette année 2024, le C.H.R.S. a accueilli :

- 58,06 % de familles monoparentales exclusivement des femmes
- 16,12 % de femmes seules
- 25,82 % de couples, dont 1 sans enfant.

Ainsi, on remarque, comme les années précédentes, une proportion importante de femmes seules avec enfants accompagnées sur le C.H.R.S.

Concernant les enfants, 14,55 % ont moins de 3 ans, 85,45 % entre 3 et 17 ans, dont 93,61 % en dessous de 11 ans.

Un accompagnement spécifique avec les enfants est réalisé par l'Educatrice de Jeunes Enfants, en collaboration avec les partenaires institutionnels (écoles, P.M.I., Maisons de Quartier, etc.) et l'Accompagnante Social et Educatif.

Pathologies rencontrées dans l'accompagnement

Alors que sur les deux dernières années, nous n'avions pas moins d'une quarantaine de personnes avec une pathologie repérée en santé mentale, l'année 2024 a vu une baisse de cette pathologie. En effet, nous dénombrons une vingtaine de personnes souffrant de troubles en santé mentale, dont une dizaine souffrant de troubles psychiques.

Sur le plan addictologie, on compte également une baisse des problématiques addictives.

L'ensemble de ces pathologies peuvent, selon l'accompagnement médical existant, allonger le temps de prise en charge sur le dispositif C.H.R.S. Néanmoins, le travail mené en étroite collaboration avec les services de soins, et notamment l'E.M.P.P., apparaît comme riche et important pour la mise en place d'un suivi spécifique et adapté. Il est à rappeler que l'équipe mobile de l'E.M.P.P. intervient en réunions d'équipe et directement sur la structure du C.H.R.S.

Aujourd'hui, les difficultés rencontrées, outre les pathologies précédemment citées, sont des situations administratives de plus en plus précaires, mais également des problématiques de plus en

plus complexes sur le pan de la parentalité. Ainsi, la densification du collectif prend tout son sens, notamment afin de pouvoir offrir une présence 24h/24 – 7jours/7 et un cadre sécurisant aux familles sujettes à des difficultés parentales.

Niveaux de qualification

68,18 % des personnes sont sans qualification dont 18,18 % souffrant d'illettrisme ou d'analphabétisation. Face à ce chiffre en nette augmentation, un travail est mené pour accompagner les personnes qui ne maîtrisent pas la lecture et l'écriture, les orienter vers des associations effectuant des cours d'apprentissage de la langue française. Des cours ont été financés directement par le C.H.R.S.

Situation professionnelle

- Aucune personne est en C.D.I temps plein alors que nous avons 4 personnes sur ce type de contrat en 2023
- 10 % des personnes étaient en C.D.D., soit 2 personnes en C.D.D. temps plein et 2 personnes en C.D.D. temps partiel
- 10 % sont en formation qualifiante
- 62,5 % n'ont jamais été en situation d'emploi dont 40 % qui sont sujets à des problématiques d'ordre administratif (sans droit ni titre sur le territoire national).

Ainsi, un travail sera mené sur ce registre en associant les partenaires travaillant sur l'insertion professionnelle.

Ressources

- 51,10 % étaient sans ressources (sortie de CADA principalement) ou en attente de ressources lors de leur entrée sur le C.H.R.S.
- 13,3 % bénéficiaient du R.S.A.
- 13,3 % ont un salaire ou un revenu provenant d'un stage ou d'une formation
- 11,1 % touchent l'A.A.H.
- 8,8 % bénéficient des prestations familiales
- 2,4 % perçoivent l'allocation chômage.

Durée du séjour (par personne) et sorties

90 % des personnes ont séjourné plus de 24 mois, 10 % entre 1 an et 18 mois.

Concernant les durées de séjour supérieures à 24 mois, on dénombre 50 % de personnes en situation administratives précaires. Une situation a duré près de trois années, notamment du fait d'un projet d'intégration d'un foyer de vie, pour lequel le délai d'attente était important.

Au total, on compte sur l'année 2024, 29 personnes sorties du dispositif C.H.R.S., soit 10 ménages :

- 3 ménages (3 personnes seules) ont été réorientés vers le S.A.U. de SOLIHA Flandres, en accord avec la S.I.A.O.
- 2 ménages (soit 5 personnes, dont 4 enfants) ont intégré le dispositif de l'I.M.L.
- 1 ménage a quitté précipitamment le C.H.R.S. pour se rendre en Italie du fait d'une procédure DUBLIN (une femme seule avec 4 enfants)
- 1 ménage a décidé de quitter le C.H.R.S. pour être hébergé dans la cellule familiale (1 femme seule avec son enfant majeur)
- 1 ménage a été relogé dans le parc public (un couple avec 6 enfants)
- 1 ménage (une femme seule avec deux enfants) est parti vivre avec son époux
- 1 ménage (une femme seule avec 2 enfants) est parti rejoindre son compagnon à Lille.

ACTIVITÉS EN 2024

Globales

2023 avait été marquée par la préparation de l'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux. Celle-ci a eu lieu en février 2024.

Cette évaluation a donné lieu à des résultats équivalents à la notion « **Tout à fait favorable** » avec des niveaux attendus optimisés notamment en termes de travail de projets communs avec le partenariat pour renforcer l'offre d'accompagnement.

Cela a permis l'agrément de notre service par l'HAS. Les résultats obtenus seront diffusés publiquement fin 2025.

On peut retenir l'appréciation générale des évaluateurs, à savoir : « *L'expression individuelle des personnes accompagnées est recherchée et considérée. Les pratiques reposent sur une réelle écoute et considération. S'il n'y a pas encore de stratégie bientraitance déployée en tant que telle, la bientraitance dans les droits des personnes, la place qui leur est reconnue, la recherche d'un environnement adapté, est fil conducteur des pratiques professionnelles.*

Les outils de la loi 2002-2 sont utilisés de manière systématique et pertinente. Ils ne sont cependant pas tous rédigés de manière simplifiée pour une bonne compréhension des publics, souvent en difficulté avec la langue française. L'autonomie des

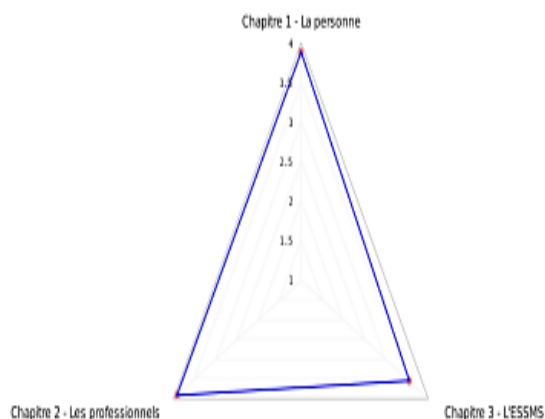
personnes est recherchée systématiquement même si les outils d'évaluation sont à parfaire.

Pour conclure, la mission du C.H.R.S. de l'Association SOLIHA Flandres est pleinement mise en œuvre et fait preuve d'une réelle utilité sociale.
»

Félicitation à l'équipe pour le travail mené et merci pour les retours faits par les personnes accompagnées.

Niveau global atteint par l'ESSMS

Présentation de la synthèse de la cotation des trois chapitres.



Des suites de cette évaluation, un travail a été mené en lien avec la Chargée de mission gestion des risques et démarche qualité afin de mettre en œuvre un plan d'actions d'améliorations repérées.

L'équipe du C.H.R.S. a participé à la 1^{ère} Commission éthique et bientraitance, laquelle a été animée par un avocat.

Aussi, le recrutement d'une Coordinatrice de projet d'établissements sociaux et médico-sociaux au sein du Pôle Hébergement a permis d'initier, de manière plus importante et centrée, un travail sur la mise en place d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs ; ce travail a été conjointement réalisé avec une Educatrice Spécialisée du C.H.R.S., en charge du déploiement d'actions culturelles / sportives / sociales sur le C.H.R.S.

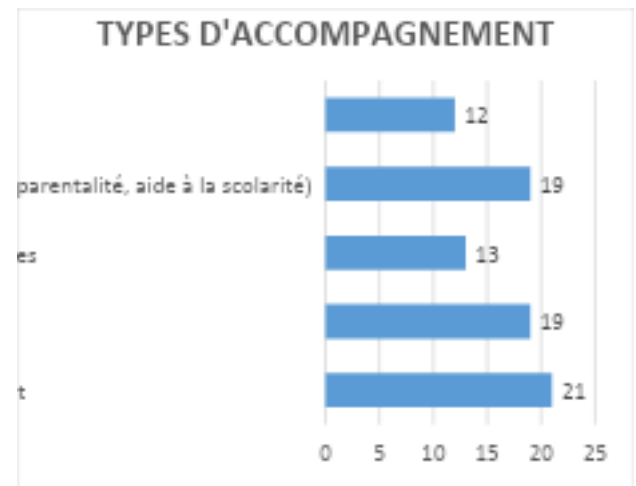
Portées par une équipe pluridisciplinaire

La richesse du C.H.R.S. est de bénéficier d'une équipe éducative composée d'Educateurs Spécialisés, d'une Educatrice de Jeunes Enfants, d'une Accompagnante Sociale et Educatrice et d'une

équipe de services généraux composée d'une Secrétaire, d'un Agent technique.

Types d'accompagnement

Les personnes du C.H.R.S. sont accompagnées sur différents axes, sachant qu'elles peuvent bénéficier de plusieurs modalités d'accompagnement de manière simultanée :



L'intervention de l'Educatrice de Jeunes Enfants auprès des familles démontre une plus-value sur le pan de la parentalité, que ce soit sur des accompagnements au niveau de la scolarité, du lien parent-enfant mais également sur le plan médical.

Aussi, l'équipe éducative mène un réel travail sur le pan du logement, qui arrive le plus souvent comme la finalité de l'accompagnement social au C.H.R.S. Néanmoins, notons que l'équipe éducative œuvre à assurer une continuité dans l'accompagnement, en sollicitant les partenaires avec lesquels le lien est régulier, garantissant alors une sortie du dispositif sécurisée.

Point sur les actions collectives 2024

Chacune de ces actions a des objectifs éducatifs bien spécifiques : la relation parent-enfant, la création du lien social, la valorisation des savoirs et des compétences, le dépassement de soi, la socialisation. Ces actions ont pour vocation de porter l'ensemble des familles vers une autonomie réelle et durable.

De plus, ces actions, conjointement menées avec les travailleurs sociaux, amènent un lien différent et une approche complémentaire de l'accompagnement individuel, ce qui facilite « l'échange » selon certaines situations.

Enfin, ces actions ont également l'avantage de nourrir la relation d'aide, de confiance avec les résidents. En effet, la notion de partage vient équilibrer les échanges, et c'est aussi l'occasion de sortir du cadre des entretiens. Par ailleurs, elles permettent de désacraliser le professionnel en le remettant dans sa dimension humaine et ainsi de le rendre plus accessible. Ces actions permettent également de se rencontrer dans la convivialité.

Cirque / Noël

Petits et grands ont pu vivre un moment agréable en famille, entre pairs, afin également de créer du lien.

Les familles ont pu participer à une après-midi Cirque, avec la présence d'une compagnie de cirque. Les enfants ont pu bénéficier d'un maquillage et d'un goûter.



Ludothèque

L'Educatrice de Jeunes Enfants effectue, chaque mercredi matin, des activités en ludothèque. Le travail mené sur la relation parents/enfants bénéficie de thématiques, telles que : l'alimentation, le jeu, les limites, afin d'aborder la parentalité dans sa globalité.



Bal des Chevaliers

Le carnaval est une institution sur le territoire dunkerquois. Les familles du C.H.R.S. ont pu profiter de ce moment de fête en famille.



Barbecue de l'ouverture de l'été

Moment de convivialité entre les résidents et l'équipe du C.H.R.S. Repas le midi avec la mise en place de quelques jeux extérieurs pour les enfants.

Fêtes de fin d'année

Les fêtes de fin d'année sont toujours des moments de partage dans et entre les familles. Les résidentes, accompagnées de leurs enfants, ont pu prendre part à la décoration de Noël du C.H.R.S., avec la mise en place de l'arbre de Noël dans la cour et, pour finir, un goûter partagé.

Perspectives

2025 sera marquée par :

① La poursuite des actions suivantes liées aux évaluations externes 2024 :

- Poursuite du travail mené avec la Coordinatrice de projet
- Développement des ateliers citoyenneté
- Mise en place de la formation « lanceur d'alerte »
- Poursuite des formations en lien avec la commission éthique et bientraitance.

② La poursuite du travail de l'équipe sociale du C.H.R.S. sur :

- Les actions liées à la parentalité
- Les temps forts du C.H.R.S.
- Le renforcement du partenariat sur l'axe emploi/formation.

SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE FEMMES - FAMILLES



PROJET SOCIAL

Le Service d'Accueil d'Urgence « Femmes/Familles » est un service autonome de SOLIHA Flandres ouvert 365 par an avec une capacité de 188 places depuis 2024 qui se répartissent de la manière suivante :

- 135 places sur Dunkerque en diffus, pour 34 logements
- 18 places pour l'accueil de femmes isolées, marginalisées et fragilisées par une problématique de santé et un parcours de vie complexe, soit 7 T1-T2 regroupés en résidence à Coudekerque Branche, 9 studios regroupés en résidence à Dunkerque Malo et 2 studios en diffus à Dunkerque à proximité directe des bureaux éducatifs
- 30 places, soit 10 logements sur la structure d'Hazebrouck en semi-regroupés, et 5 places pour un logement en diffus en centre-ville.

Le Service d'Accueil d'Urgence se situe au cœur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. C'est un outil d'insertion complémentaire au dispositif « A.H.I. » permettant aux femmes et familles accueillies de gagner ou de retrouver une autonomie au travers de l'accès aux droits fondamentaux : l'ouverture de droits, le logement, le soin, l'accès et le retour à l'emploi, la scolarisation des enfants, le lien social...

L'accompagnement social proposé se décline, à la fois, de manière individuelle, mais également en collectif, permettant de développer la pair aideance entre l'ensemble des résidents.

En individuel, les professionnels mettent tout en œuvre pour réaliser un accompagnement soutenu en fonction des problématiques de chacun, tant au niveau administratif, qu'au niveau santé, logement, parentalité, budgétaire, insertion professionnelle ou insertion sociale. La Maitresse de maison et l'Agent technique concourent activement à cet accompagnement.

En collectif, de nombreux ateliers et activités sont proposés aux résidents pour rompre avec l'isolement, favoriser la cohésion sociale, l'estime de soi et renforcer la fonction parentale.

Chaque séjour fait l'objet d'une contractualisation avec la personne, permettant de définir les objectifs d'accompagnement à mener.

L'accompagnement social des femmes et des familles s'inscrit indéniablement dans un travail de partenariats avec les différentes institutions et associations du territoire, apportant un soutien adapté et de qualité aux femmes et aux familles accueillies.

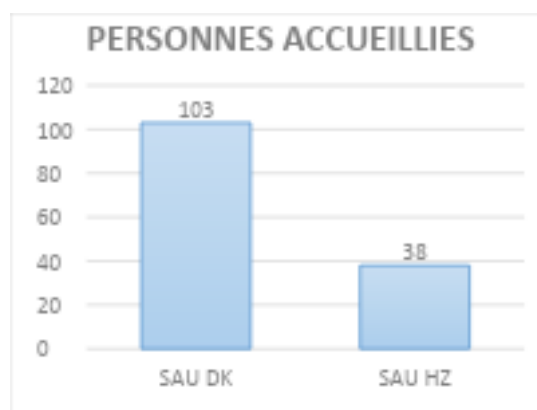
ELÉMENTS STATISTIQUES

Taux d'occupation

Le taux d'occupation en 2024 pour les S.A.U. Dunkerque et Hazebrouck est de 102,64 %.

En 2024, tous dispositifs confondus, 69 574 nuitées ont été réalisées.

79 ménages, soit 141 personnes, ont été accueillis au Service d'Accueil d'Urgence en 2024. Comme l'année précédente, le taux d'occupation supérieur à 100 % s'explique par l'accueil de familles nombreuses composées de 6 voire 7 personnes.



Typologie des publics accueillis

Conformément aux deux années précédentes, nous observons une baisse des accueils des familles nombreuses composées de 4 enfants et plus (28 % en 2022, 16 % en 2023 contre 12 % en 2024.)

L'accueil des personnes isolées avec les dispositifs d'accueil de femmes isolées et fragilisées représente 30 %, contre 32 % en 2023, soit une petite baisse par rapport à 2023 qui s'explique, cette année, par un nombre de sorties du dispositif

moins important, soit le nombre de personnes suivant :

Isolés	26
Isolés avec enfants	19
Dont Femme + 1 enfant	3
Femme + 2 enfants	7
Femme + 3 enfants	3
Femme + 4 enfants	4
Dont Homme + 2 enfants	1
Homme + 3 enfants	1
Couple sans enfant	1
Couple + 2 enfants	8
Couple + 3 enfants	8
Couple + 4 enfants	1
Couple + 5 enfants	2
Groupe d'adultes	1

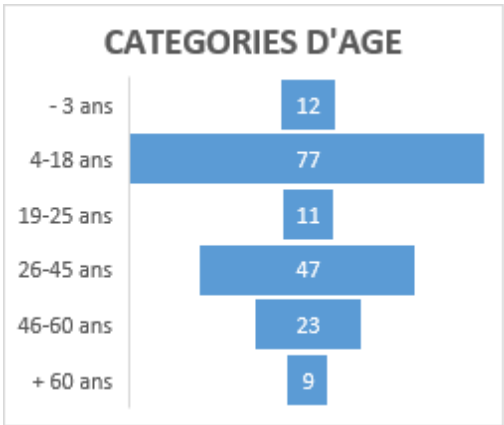
Motifs d'admission

Les 2 motifs principaux d'admission au S.A.U. sont la fin d'hébergement familial ou chez des tiers, ou la sortie de structures d'hébergement. Ainsi, cette année, 80 % des personnes hébergées sont concernées par cette situation.

Par personne :

Rupture d'hébergement amical, familial	66
Sortie de différentes structures	50
Rupture conjugale ou familiale	12
Sortie de la rue	11
Sortie hébergement de fortune	6

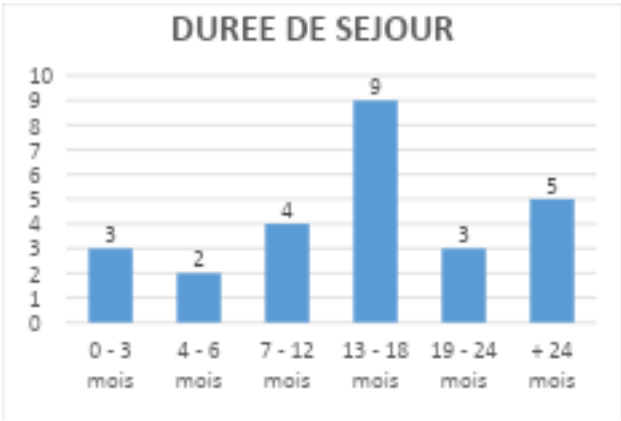
Âge des personnes hébergées



La tranche d'âge la plus importante des adultes hébergés au sein du S.A.U. demeure, depuis plusieurs années, celle des 26-45 ans, soit 54 % du public en 2022, 53 % en 2023 et 52 % en 2024. La part des jeunes de moins de 18 ans représente près de 50 % de la totalité des personnes accueillies.

Durée moyenne de séjour des ménages ayant quitté le S.A.U. dans l'année

En 2024, 64 personnes sont sorties du dispositif, soit 26 ménages. En 2023, 59 % des ménages quittaient le S.A.U. avant moins d'un an.



En 2024, pour 69 % des ménages, la durée moyenne de séjour est inférieure ou égale à 18 mois. Cela marque une durée d'accueil qui s'allonge notamment en lien avec les profils complexes des publics accueillis nécessitant un accompagnement soutenu vers une recherche d'hébergement adapté sous tension.

Orientation des ménages sortis

57 % des ménages sortis du S.A.U. ont accédé, en 2024, à une solution de logement durable.

Logement durable (droit commun, I.M.L., P.F., R.H.J.)	11 ménages
Hébergement provisoire (C.H.R.S., C.P.A., H.U.)	1 ménage
Autres (rue, squat, prison, tiers)	2 ménages
Retour dans le pays d'origine	3 ménages
Départ volontaire non renseigné	2 ménages

TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2024

L'année 2024 a été marquée par plusieurs événements significatifs.

En février 2024, a eu lieu la 1^{ère} évaluation externe fondée sur le référentiel de la Haute Autorité de la Santé (HAS), étendue de manière volontaire à l'ensemble du Service d'Accueil d'Urgence (initialement 22 places uniquement concernées). Cette évaluation a donné lieu à des résultats équivalents à la notion « **Tout à fait favorable** » avec des niveaux attendus optimisés notamment en termes de travail avec le partenariat pour renforcer l'offre d'accompagnement.

Cela a permis l'accréditation de notre service par l'HAS. Ce résultat est le reflet de l'engagement et

du travail des équipes au quotidien que nous félicitons.

Les résultats obtenus seront diffusés publiquement fin 2025.

- A l'issue de cette évaluation, un plan d'actions est établi en lien avec la Chargée de missions de la démarche qualité, afin d'accompagner les équipes dans les axes d'amélioration repérés et pris en considération. Ainsi, cela a donné lieu à la mise en place de la 1^{ère} Commission éthique et bientraitance animée par un avocat. Dans la continuité de ce travail, est menée la poursuite de la démarche qualité et gestion des risques.
- Le recrutement d'une Coordinatrice projet d'établissements sociaux et médico-sociaux au sein du Pôle Hébergement qui apporte une aide précieuse dans la mise en place des objectifs du CPOM, de la coordination des actions collectives, dans la recherche de partenariats et d'actions innovantes pour répondre au mieux aux besoins des résidents, et de manière transverse, auprès des publics accueillis au sein de l'ensemble du Pôle Hébergement.
- La reconduction de la formation des équipes à la mise en œuvre des politiques de Logement d'Abord sur notre territoire, aux spécificités des publics accueillis (droit des étrangers, précarité et santé mentale) et aux outils (Reconnect).
- La poursuite des actions organisées par le S.A.U. (kermesse et fête interculturelle à Hazebrouck, goûters récréatifs avec les familles et enfants, repas de fête, repas hebdomadaires sur les résidences, carnaval...) et la mise en place de nouvelles activités pour les personnes accueillies (confection de lessive, atelier esthétique avec confection de crème bio, ramassage de déchets, sensibilisation aux toxiques, jardinage). Il est à noter un temps fort autour d'Octobre Rose & & (visionnage d'un film contre les violences faites aux femmes, art thérapie, personnalisation de tee-shirt, exposition...).
- Les partenariats avec les établissements scolaires pour les familles accueillies (collège St Jacques d'Hazebrouck, Collège Fénélon de Dunkerque, Robert le Frison de Cassel et l'école Emilienne Moreau d'Arneke dans le cadre de nombreux dons et jouets de Noël).
- La mise en place de temps forts en équipe autour d'activités ludiques et fédératrices (karaoké).



Perspectives

- Poursuivre le travail autour des axes d'amélioration évoqués dans l'évaluation, à savoir l'élaboration d'une grille autonomie, l'appropriation des nouvelles procédures par les différents professionnels, d'autant plus compte tenu du renouvellement de l'équipe du S.A.U., la simplification des outils d'accueil et d'accompagnement pour une meilleure compréhension des publics...
- Maintenir les actions collectives appréciées par les ménages et en développer de nouvelles de manière également transversale en concertation avec le public concerné et avec le soutien de notre Coordinatrice projet
- Poursuivre la formation des équipes aux différents besoins des publics accueillis (santé mentale et addiction, bientraitance, droits des usagers, droits des étrangers).

PROJET SOCIAL



Le Foyer Logement Intercommunal d'Urgence – FLIU est un dispositif d'accueil de nuit pour hommes seuls, sans domicile fixe, dont SOLIHA Flandres est gestionnaire depuis octobre 1998. La capacité d'accueil est de 23 places, pour accueillir des hommes isolés sans enfant, tous les soirs, 365 jours/an, dès 18h jusqu'au lendemain à 8h30. Nous comptons aussi deux places d'accueil d'urgence « médicale » que le C.A.O. peut activer si besoin. Pour rappel, depuis fin décembre 2020, les locaux du FLIU situés au 2 bis quai de Mardyck à Dunkerque ont déménagé 500 mètres plus loin dans un bâti H.L.M. appartenant au bailleur I.C.F. En effet, la vétusté des locaux ne permettant plus d'assurer un accueil décent, un projet de réhabilitation est en cours. La proximité avec les commerces et les points repères des personnes sans-abri (accueil de jour, C.A.O...) est toujours maintenue.

Le budget est alloué par :

- La D.D.E.T.S. du Nord, dans le cadre d'une convention de financement sur le BOP 177 de la Région des Hauts-de-France, incluant l'ancienne subvention A.L.T.
- La Communauté Urbaine de Dunkerque.

Moyens techniques :

- 4 appartements de I.C.F. comprenant, 2 cuisines, 12 chambres, 4 salles de bain, 5 douches (dont une P.M.R.), 1 baignoire, 2 bureaux, 1 infirmerie, 1 lingerie, 1 bureau de veille (en même temps un espace de stockage), 1 bagagerie et 1 garage.

ELÉMENTS STATISTIQUES

Activité annuelle globale

Le taux d'occupation du FLIU en 2024 atteint le chiffre de **98,25 %**, ce qui représente 8248 nuitées.

Repas servis aux personnes accueillies

Le nombre de repas servis le soir s'élèvent à **6750** pour l'année 2024.

En ce qui concerne les petits déjeuners, ceux-ci s'élèvent à **5726**.

Nombre de personnes accueillies en 2024

Le FLIU a accueilli un total de 137 personnes durant l'année 2024.

On dénombre, en termes de tranches d'âge :

- 11,68 % de 18-25 ans, soit 16 personnes
- 21,90 % de 26-35 ans, soit 30 personnes
- 26,28 % de 36-45 ans, soit 36 personnes
- 27,74 % de 46-55 ans, soit 38 personnes
- 12,41 % de + de 55 ans, soit 17 personnes.

Il est à noter que le plus jeune a 18 ans et le plus âgé 72 ans.

La moyenne d'âge est de 41 ans. Nous restons vigilants quant à l'orientation des personnes âgées de moins de 25 ans au regard du dispositif de nuit qui ne paraît que peu adapté aux profils de ces jeunes hommes.

Pathologies rencontrées

Le public accueilli au sein de la structure de nuit est très fragilisé et précarisé. On y retrouve donc des difficultés d'ordres médicales importantes.

Sur le plan de l'addiction, on dénombre :

- 55,47 % (soit 76 personnes) sujets à une problématique alcoolique
- 35,05 % (soit 48 personnes) sujets à une problématique liée à une consommation de produits stupéfiants.

Sur ce registre, il est vrai que l'accompagnement de ces personnes apparaît comme compliqué, notamment lorsqu'un résident sollicite une entrée vers un dispositif de cure et post-cure pour lesquels le temps d'attente peut être long. En effet, ce public marginalisé, en grande précarité, est en difficulté pour pouvoir se projeter sur des projets à moyen terme (plusieurs mois), ce qui pénalise « l'envie » et augmente « l'échec » du projet souhaité.

Sur le plan des troubles psychiques, on dénombre :

- 41,60 % de personnes souffrant d'un trouble dont 16,78 % avec un diagnostic médical posé.

Sur ce registre, un travail étroit est mené avec divers partenaires, dont l'E.M.P.P., l'association Michel, la PASS du C.H.D. de Dunkerque et les

C.M.P. de secteur. Concernant la prise de traitements médicamenteux, celle-ci est assurée par les équipes de l'ESSIP, dans la plupart des cas.

ACCOMPAGNEMENT

Toutes les personnes accueillies sont sollicitées par les éducatrices le plus rapidement possible après leur arrivée pour bénéficier d'un accompagnement.

Les demandes concernent :

- Accès aux droits et mise à jour de documents administratifs et sociaux
- Accès à des soins médicaux, accompagnement lors des rendez-vous chez les professionnels du soin
- Enclenchement d'une reconstruction sociale et personnelle
- Orientation vers un hébergement ou un logement adapté, en lien avec la C.A.O. Flandres.

Aujourd'hui, l'équipe utilise le logiciel de la C.A.O. pour faire les inscriptions, si nécessaire.

Origine géographique

- 51,82 % sont originaires du secteur de la Communauté Urbaine de Dunkerque
- 4,37 % sont originaires d'Hazebrouck.

Le reste des personnes accueillies est majoritairement originaire du Nord de la France.

Situation professionnelle

On dénombre :

- 36,36 % de personnes en C.D.I. (soit 4 personnes)
- 36,36 % de personnes en C.D.D. (soit 4 personnes)
- 18,18 % en intérim (soit 2 personnes)
- 9,09 % en contrat d'insertion (soit 1 personne).

Ressources

On dénombre :

- 8 % (soit 11 personnes) ayant un salaire
- 39 % (soit 54 personnes) bénéficiaires du R.S.A.
- 19 % (soit 27 personnes) de l'A.A.H.
- 21 % (soit 29 personnes) n'ont aucune ressource dont 63,15 % étant sans droit ni titre
- 8 % (soit 12 personnes) bénéficiaires de l'Aide au Retour à l'Emploi

- 2 % (soit 3 personnes) bénéficiaires d'une pension de retraite.

Durée du séjour (par personne) et sorties

On dénombre :

- Entre 0 et 30 jours : 70 personnes soit 51 %
- Entre 31 et 90 jours : 34 personnes soit 24 %
- Entre 3 et 6 mois : 16 personnes soit 11 %
- Entre 6 mois et 1 an : 11 personnes soit 8 %
- Plus d'un an : 6 personnes soit 4 %.

Il est à noter que les calculs suivants sont une moyenne générale. A savoir qu'une personne peut effectuer plusieurs séjours dans l'année. Ainsi, pour le calcul, nous avons fait une moyenne de jours de présence des personnes ayant effectué plusieurs séjours.

Au total, on compte sur l'année 2024, 116 personnes sorties du dispositif FLIU :

- 8 personnes ont intégré un logement autonome
- 5 personnes sont décédées
- 16 personnes ont intégré un hébergement chez un tiers
- 15 personnes ont intégré un établissement social
- 4 personnes ont intégré un établissement médico-social
- 3 personnes ont intégré un établissement sanitaire (hospitalisation / cure)
- 5 personnes ont été incarcérées
- 23 personnes ont quitté la structure sans solution
- 39 personnes ont quitté la structure sans que nous connaissions leur situation à la sortie.

Perspectives

L'année 2025 sera marquée par :

❶ **L'intégration**, après près de 4 années passées dans un bâti H.L.M. appartenant au bailleur social I.C.F., dans le FLIU réhabilité qui sera, de nouveau, présent au 2 bis quai de Mardyck à Dunkerque, lors du dernier trimestre 2025.

L'entrée dans ces nouveaux locaux permettra :

- Un confort, une tranquillité et une intimité de par l'individualisation des chambres,
- Un accueil plus individualisé avec des espaces de détente et de repos, notamment pour pouvoir prendre l'air ou fumer tranquillement,
- Une gestion sanitaire plus efficace et simplifiée.

Précisons que la gestion du nouveau FLIU fera l'objet d'un appel à projet courant 2025.

② La participation des usagers

Comme le rappelle le référentiel HAS, la personne hébergée / accompagnée doit être au cœur du dispositif. En ce sens, l'équipe du FLIU :

- Mettra en place des réunions de résidents (à minima 4 conseils / an) afin de permettre les échanges collectifs, la participation des personnes dans leur lieu de vie, de bénéficier d'un lieu d'expression et de dialogue
- Travaillera à la demande des résidents, à proposer un accueil participatif des personnes hébergées qui souhaitent s'inscrire dans les tâches du quotidien, comme le service du repas du soir, la

participation au nettoyage des chambres à tour de rôle, en plus du nettoyage quotidien réalisé par un prestataire extérieur, le rangement et la tenue des lieux de vie, etc.

Cette organisation plus participative est une première étape vers la remobilisation et permettra une première évaluation des capacités des personnes accompagnées afin d'assurer une orientation vers les dispositifs les plus appropriés à leur situation, capacités, difficultés.

③ La mise en place d'activités collectives

Suite aux échanges avec les personnes accueillies, les activités apparaissent comme importantes à mettre en place. Ainsi, le travail engagé en 2024 sera poursuivi en 2025 et les activités seront décidées lors des réunions de résidents.

④ L'accueil des nouvelles personnes orientées

L'arrivée dans un dispositif de nuit peut être une source d'inquiétude pour les personnes. Ainsi, afin de les accueillir dans des conditions optimales, nous avons décidé que l'accueil des nouveaux arrivants sera fait entre 17h00 et 17h30, avant l'ouverture des portes de la structure à 18h00.

PROJET SOCIAL



La Maison des 4 Ecluses de SOLIHA a ouvert ses portes le 10 mai 2022 dans le cadre de l'application de la politique du « Logement d'abord ». Cette politique a pour objectif principal d'accompagner les personnes au retour au logement. La Maison des 4 Ecluses dispose alors d'une capacité d'accueil de 8 places.

En 2023, la structure déménage dans de nouveaux locaux rue de Soubise en plein centre de Dunkerque. Ce nouveau bâtiment permet de proposer deux places supplémentaires, soit 10 places au total réparties sur 3 étages. Les personnes disposent dorénavant de leurs propres chambres individuelles et de parties communes à chaque étage (cuisine, salle de bain, toilettes).

La Maison des 4 Ecluses est un service autonome de SOLIHA Flandres ouvert 365 jours par an.

Elle est également un outil d'insertion permettant aux hommes accueillis d'accéder ou retrouver une autonomie.

Un accompagnement éducatif visant à l'insertion est porté par le travailleur social en poste, relayé par sa collègue de la seconde structure d'hommes (la Maison du Palais) qui se trouve dans un périmètre proche. Ainsi, un travail de proximité est mené auprès des hommes accueillis pour accéder ou retrouver une autonomie, en facilitant l'accès aux droits fondamentaux : l'ouverture des droits, le logement, le soin, l'accès ou le retour à l'emploi...

L'accompagnement social proposé se décline :

- De manière individuelle, au travers d'une écoute active, d'un soutien aux démarches administratives et juridiques (accès et maintien des droits), d'un accompagnement à la gestion budgétaire, d'un accès aux soins, d'un soutien autour de l'appropriation d'un logement, d'une aide à l'insertion sociale et professionnelle

- De manière collective, au travers de la mise en place par le travailleur social de temps collectifs, de temps de convivialité, d'actions autour de thématiques en partenariat avec les partenaires permettant de favoriser la cohésion sociale, la pair-aidance, l'information, l'estime de soi, le respect et l'appropriation des lieux...

Chaque séjour fait l'objet d'une contractualisation avec la personne permettant de définir les objectifs d'accompagnement à mener sur une période de plusieurs mois afin de prendre en compte l'évolution des besoins de chacun.

L'accompagnement social des hommes accueillis s'inscrit indéniablement dans un travail de partenariats avec les différentes institutions et associations du territoire apportant un soutien adapté et de qualité aux besoins spécifiques du public accueilli.

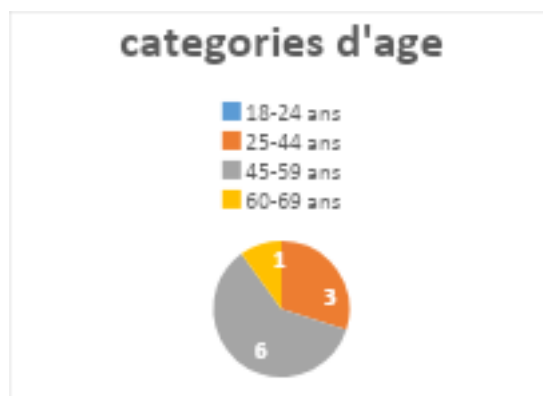
ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Taux d'occupation

Le taux d'occupation en 2024 est de 100 % avec 3660 nuits réalisées.

Notons que durant l'année, aucune entrée ni sortie n'a été réalisée. Les résidents de l'année 2023 sont tous présents en 2024.

Age des personnes hébergées



70 % des résidents ont plus de 45 ans.

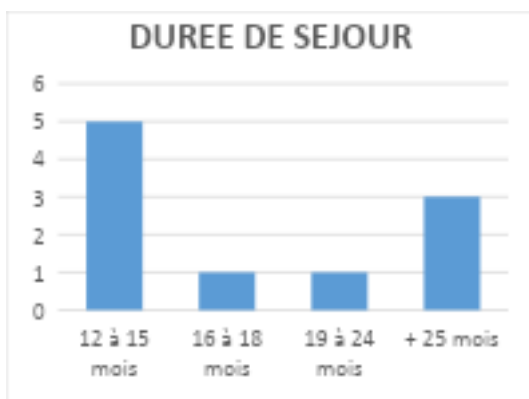
Motifs d'admission

Tous les hommes accueillis, en 2024, à la M4E ont connu un parcours d'errance. Un résident est un ressortissant européen.

20 % des hommes de la structure relèvent du secteur médico-social du fait de leur situation de

handicap et se sont retrouvés sans solution de prise en charge proposée dans ce champ.

Durée de séjour des personnes accueillies



50 % des résidents sont présents sur la structure depuis son emménagement rue de Soubise.

Profil du public accueilli

L'ensemble des droits des personnes accueillies (en dehors des personnes ayant l'A.A.H. déjà en cours avant leur accueil) a été ouvert dès leur arrivée sur la structure. Le maintien des droits nécessite un accompagnement pour éviter toute rupture de droits liée à l'absence de démarches nécessaires.

Bénéficiaires de minimas sociaux (R.S.A., A.S.S.)	5
Bénéficiaires de l'A.A.H.	2
Salariés	1
Retraités	1
Sans ressources	1

20 % des personnes accueillies bénéficient d'une mesure de protection.

TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2024

L'année 2024 a été marquée par :

- La réécriture du livret d'accueil s'appuyant notamment sur le recueil des idées et observations des résidents au travers de réunions avec eux, mais aussi des questionnaires de satisfaction
- La poursuite de la formation de l'équipe en lien avec les spécificités du public accueilli : santé mentale, travail autour de la bientraitance, outil d'accompagnement (Reconnect), en transversalité avec les équipes du S.A.U. et avec le soutien de la Chargée de la démarche qualité

- La mise en place d'actions collectives impulsant une dynamique, du lien social, au sein de la structure et un travail sur l'estime de soi et la reconnaissance (aménagement du jardin, partage de repas avec les partenaires confectionnés par les résidents...)
- Le recrutement d'une Coordinatrice projet d'établissements sociaux et médico-sociaux au sein du Pôle Hébergement qui apporte une aide précieuse dans la mise en place des objectifs du CPOM, de la coordination des actions collectives, dans la recherche de partenariats et d'actions innovantes pour répondre au mieux aux besoins des résidents, et de manière transverse auprès des publics accueillis au sein de l'ensemble du Pôle Hébergement.



Perspectives

- La poursuite de la réflexion avec les résidents autour de la mise en place de temps forts fédérateurs
- La multiplication d'actions transverses (S.A.U., C.H.R.S., Pensions de Famille, FLIU) autour de thématiques culturelles, de santé, d'insertion, etc., soutenues par la nouvelle Coordinatrice de projet
- Poursuivre la démarche qualité avec la Chargée de cette mission.



PROJET SOCIAL

La Maison du Palais a vu le jour le 15 juin 2023 dans le cadre d'une réponse à projet validée par les Services de l'Etat pour transformer des places d'hôtel ouvertes durant la crise sanitaire sur Lille, en places d'hébergement.

La Maison du Palais de SOLIHA Flandres accueille des hommes isolés au sein d'une structure semi-collective située en plein centre-ville. Avec une capacité de 10 places, la Maison du Palais est un service autonome de l'Association ouverte 365 jours par an.

La Maison du Palais est au cœur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion et est un maillon complémentaire du dispositif « A.H.I. ». Un accompagnement éducatif visant à l'insertion est porté par l'Educatrice Spécialisée en poste, relayé par son collègue de la seconde structure d'hommes (la Maison des 4 Ecluses) qui se trouve dans un périmètre proche. Ainsi, un travail de proximité est mené auprès des hommes accueillis pour accéder ou retrouver une autonomie, en facilitant l'accès aux droits fondamentaux : l'ouverture des droits, le logement, le soin, l'accès ou le retour à l'emploi...

L'accompagnement social proposé se décline :

- De manière individuelle, au travers d'une écoute active, d'un soutien aux démarches administratives et juridiques (accès et maintien des droits), d'un accompagnement à la gestion budgétaire, d'un accès aux soins, d'un soutien autour de l'appropriation d'un logement, d'une aide à l'insertion sociale et professionnelle
- De manière collective, au travers de la mise en place par le travailleur social de temps collectifs, de temps de convivialité sociale, d'actions autour de thématiques en partenariat avec les partenaires permettant de favoriser la cohésion sociale, la pair aide, l'information,

l'estime de soi, le respect et l'appropriation des lieux...

Chaque séjour fait l'objet d'une contractualisation avec la personne permettant de définir les objectifs d'accompagnement à mener sur une période de plusieurs mois permettant de prendre en compte l'évolution des besoins de chacun.

L'accompagnement social des hommes accueillis s'inscrit indéniablement dans un travail de partenariats avec les différentes institutions et associations du territoire apportant un soutien adapté et de qualité aux besoins spécifiques du public accueilli.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

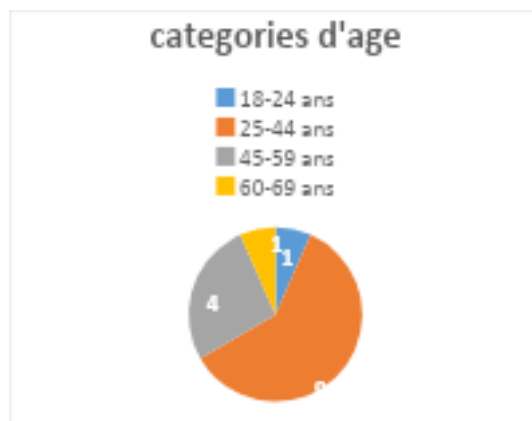
Taux d'occupation

Le taux d'occupation en 2024 est de 99,75 % avec 3654 nuits réalisées.

L'effectif des résidents a été renouvelé de plus de la moitié durant l'année avec 6 sorties et 6 entrées au cours de l'année.

Age des personnes hébergées

Proportionnellement, entre 2023 et 2024, la tranche d'âge du public accueilli a peu varié.



Notons qu'à l'instar de l'année dernière, la majorité des résidents a entre 25 et 44 ans, soit 56 %.

Profil du public accueilli

50 % des personnes accueillies durant l'année 2024 à la M.D.P., soit 8 personnes, sont en situation irrégulière sur le territoire. Elles ne sont pas autorisées à travailler et ne peuvent prétendre à aucune ressource.

2 personnes sont salariées (C.D.I. et contrat d'apprentissage), 2 personnes perçoivent l'A.A.H., 1

le R.S.A., 2 ressortissants de l'Union Européenne dont 1 en attente de faire valoir des droits auprès de la M.D.P.H.

L'année dernière, 100 % des résidents étaient originaires de la MEL où ils étaient accueillis à hôtel. 70 % d'entre eux sont restés sur la structure.

Orientation des ménages à la sortie

Durant l'année, 6 départs de la structure ont été réalisés. Si 3 d'entre eux se sont faits de manière volontaire et non annoncée, les 3 autres sorties ont pu faire l'objet d'un accompagnement vers l'entrée en structures adaptées à leurs besoins : soit 1 sortie en F.J.T., 1 sortie en Pension de Famille et 1 au FLIU. La durée moyenne de séjour des personnes ayant quitté la structure est de 7 mois.

TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2024

L'année 2024 a été marquée par :

- La poursuite du travail de la découverte et de la reconnaissance du territoire et des différents partenaires auprès des personnes accueillies en juin 2023 venant principalement de métropole lilloise
- La régularité des réunions de résidents permettant d'échanger sur les conditions de vie au sein de la structure, de proposer des axes d'amélioration, comme l'instauration de droits de visite à la journée, de partager les bons plans de chacun ou les besoins en termes d'activités
- La poursuite de la convention partenariale avec l'association « Créative » pour continuer l'activité collective « P'tit déj » permettant de maintenir une cohésion de groupe autour d'un moment ludique de partage
- La mise en place de réunions interservices au sein du S.A.U. permettant à la fois de mener des travaux autour de thématiques communes et de favoriser la cohésion d'équipes
- Le recrutement d'une Coordinatrice projet d'établissements sociaux et médico-sociaux au sein du Pôle Hébergement qui apporte une aide précieuse dans la mise en place des objectifs du CPOM, dans la coordination des actions collectives, dans la recherche de partenariats et d'actions innovantes pour

répondre au mieux aux besoins des résidents, et de manière transverse, auprès des publics accueillis au sein de l'ensemble du Pôle Hébergement.



Perspectives

- Réflexion avec les résidents autour de la mise en place de temps forts fédérateurs notamment avec des projets sportifs tels que des activités de plein air de type randonnée, marche nordique, vélo...
- La multiplication d'actions transverses (S.A.U., C.H.R.S., Pensions de Famille, FLIU) autour de thématiques culturelles, de santé, d'insertion, etc., soutenues par la nouvelle Coordinatrice
- Poursuivre la démarche qualité avec la Chargée de cette mission, Virginie Lefort.

PRESENTATION

La Pension de Famille « Henri Loorius » se situe au 20 impasse des ateliers Ziegler 59140 Dunkerque. Elle a ouvert ses portes en juillet 2008. C'est une propriété d'H.L.I. « Habitat Logement Immobilier » sur une emprise foncière de la CUD « Communauté Urbaine de Dunkerque » gérée par SOLIHA Flandres. La Pension de Famille est destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible, leur accès à un logement ordinaire.

La Pension de Famille « Henri Loorius » est un habitat social adapté, durable, permettant à des personnes isolées et désocialisées d'accéder à du logement individuel, regroupé dans une structure à taille humaine. Elle est conçue pour accueillir 16 personnes seules (hommes ou femmes). L'immeuble est composé de 16 logements type I : 2 pour personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée, 9 au premier étage et 5 au deuxième. Tous les résidents-locataires bénéficient de l'A.P.L., et doivent tous être âgés de plus de 40 ans.

Les espaces communs (une salle de vie comprenant un espace détente, un espace T.V. et un espace dédié aux activités, une laverie, un hangar à vélos, un jardin...) et l'aide régulière apportée au niveau de la vie quotidienne (santé, hygiène, alimentation, démarches administratives...) favorisent une bonne intégration des personnes.

Les deux salariés appelés « hôtes » dans la circulaire, jouent un rôle primordial d'animation et de régulation de la vie quotidienne. Ils accompagnent également les locataires dans leur projet d'accompagnement social individuel. **Il s'agit d'un Educateur Spécialisé à temps plein et d'une Accompagnante éducative et sociale.** La Pension de Famille doit travailler en réseau et de manière partenariale avec les acteurs sociaux et sanitaires du territoire. L'hôte a un rôle d'orientation des résidents vers les services « de droit commun » en complément des projets d'accompagnement réalisés en interne. Ces partenariats sont divers, en fonction des résidents : avec des structures sociales (C.C.A.S., assistantes sociales de secteur, maisons

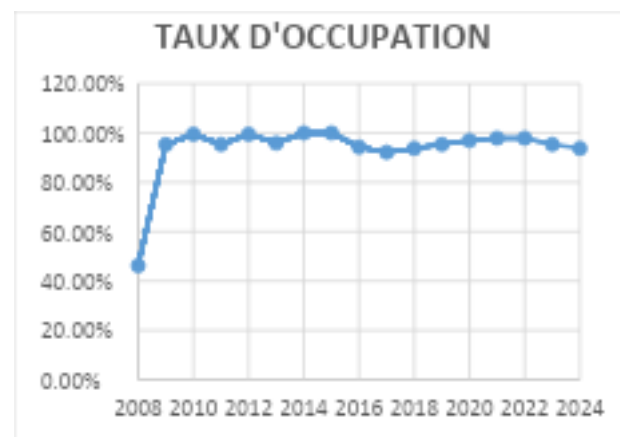
de quartier...), médico-sociales ou sanitaires (C.M.P., S.A.V.S., I.D.E., médecins ou hôpitaux).

ELÉMENTS STATISTIQUES

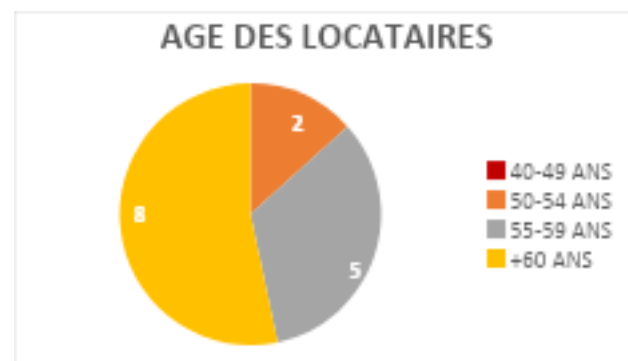
En 2024, et suite au travail partenarial porté par le S.I.A.O. et les opérateurs de l'A.H.I. du territoire, nous avons revu le fonctionnement des commissions d'attribution au bénéfice d'une plateforme d'orientation qui permet de réunir autour de situations complexes les différents opérateurs. Les dossiers dit « classiques » sont validés par le S.I.A.O. lors de commissions internes. Cette nouvelle organisation devrait permettre une meilleure fluidité dans le traitement des demandes.

Durant cette année, nous avons réalisé une seule admission. Le taux de rotation reste faible.

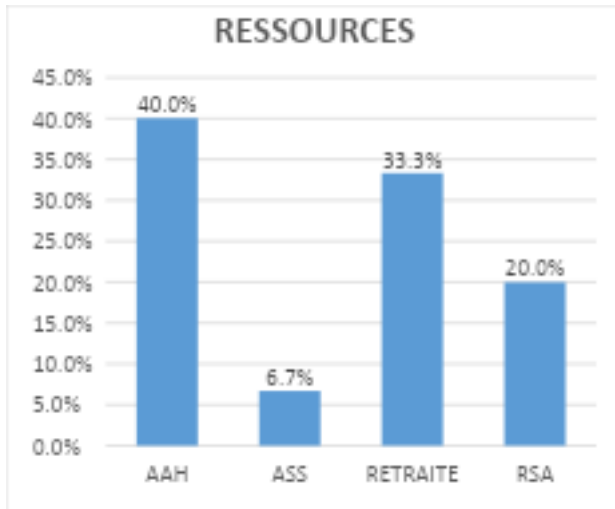
Le taux d'occupation en 2024 est de 94 % (ce taux en baisse par rapport à l'année dernière s'explique par la mise sous scellé d'un logement depuis plus de 18 mois).



Au 31 décembre 2024, la moyenne d'âge des résidents-locataires présents est de 61 ans.



Ressources en 2024 : les résidents ayant l'**Allocation Adulte Handicapé** sont majoritaires au sein de notre Pension de Famille. On note également une augmentation du nombre de bénéficiaires d'une pension de retraite.



ACTIVITÉS

Après une année 2023 marquée par plusieurs décès de résidents, l'année 2024 s'est ouverte comme l'aube d'un nouveau chapitre. Ainsi, nous avons poursuivi la dynamique engagée en 2023 avec l'Accompagnante éducative et sociale autour des activités collectives, ce qui a permis aux résidents de retrouver un nouvel élan, portés par un esprit de solidarité et d'enthousiasme partagé :

- Sorties exceptionnelles assurées notamment durant l'été (visite des prés du Hem, pique-nique et promenade en bateau à Salperwick, sortie à Dennlys Parc, balade à la ferme Vernaelde, sortie restaurant et balade à Bray-dune, visite commentée du Fort Louis...)
- Multiplication des activités régulières proposées (marche, jeux de société, jardinage, shopping, cinéma, pétanque, théâtre, repas commun...)
- Mise en place de moments d'échanges et de partage en salle de vie (fête d'anniversaire pour chaque résident volontaire, soirée foot avec les matchs de l'équipe de France durant l'Euro 2024, organisation d'un moment convivial lors des différentes festivités annuelles...)
- Présence régulière de nos partenaires par des réunions ou des permanences (E.M.P.P., équipe mobile des L.H.S.S., Maison de quartier du Jeu de Mail, Vie libre, Service de Prévention Santé...).

De plus, l'arrivée mi-2024 d'une Coordinatrice de projets sur le Pôle Hébergement est venue consolider cette dynamique et apporter de nouvelles actions autour du « savoir habiter » et de « l'hygiène de vie ». A travers ces activités nouvelles, nous encourageons désormais les résidents à aller vers l'extérieur (ciné-débat, mobilisation octobre Rose et mois sans tabac...).

Nous observons que ces temps sont plébiscités par les résidents qui se mobilisent et deviennent force de propositions. Cet élan constitue une base solide sur laquelle nous devons continuer à nous appuyer en 2025.



Perspectives

Fin 2024, le Pôle Hébergement de SOLIHA Flandres, qui se compose de deux Pensions de Famille, d'un C.H.R.S., d'un Service d'Accueil d'Urgence « Femmes-Familles-Hommes seuls » et d'un Accueil de Nuit pour hommes isolés, a signé son premier Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Ce contrat renforce l'harmonisation des pratiques du Pôle Hébergement et encourage davantage la transversalité au sein des différents dispositifs. Ces pratiques nouvelles que nous développerons en 2025, profitent directement aux personnes accompagnées qui bénéficient, par exemple, d'une offre d'actions collectives plus diversifiées et de l'ensemble des partenariats établis sur le Pôle Hébergement.

L'année 2024 a été marquée par une hausse considérable des dépenses liées aux fluides

(électricité et gaz). Nous souhaitons, en 2025, mobiliser davantage les résidents autour d'une gestion des énergies maîtrisées. En ce sens, nous organiserons des actions avec le soutien de partenaires (médiateur E.D.F., association FACE) pour encourager une meilleure maîtrise des énergies.

En parallèle, nous poursuivrons la réhabilitation des logements dans le cadre d'un projet de « réhabilitation accompagnée » et l'aménagement des espaces extérieurs (jardin, potagers...).

Par ailleurs, nous travaillerons avec les résidents à la réécriture du règlement de fonctionnement de la Pension de Famille.

Enfin, et avec la collaboration des résidents, nous avons écrit un projet « photographie ». Nous le soumettrons à la fondation J.M. BRUNEAU pour obtenir le financement nécessaire à sa mise en œuvre. Nous actionnerons également les partenaires du territoire pour proposer des activités de « sport adapté » aux résidents afin de maintenir l'autonomie de chacun dans les actes du quotidien.

PRESENTATION

La Pension de Famille « Jean Ferrat » se situe au 103H rue Verlyck à Hazebrouck. Elle a ouvert ses portes en octobre 2012. Elle a vu le jour du partenariat entre la Mairie d'Hazebrouck, SOLIHA Flandres et le constructeur H.L.M. « Notre Cottage ». La Pension de Famille est destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible, leur accès à un logement ordinaire.

La Pension de Famille « Jean Ferrat » est un habitat social adapté, durable, permettant à des personnes isolées et désocialisées d'accéder à du logement individuel regroupé dans une structure à taille humaine. Elle est conçue pour accueillir 22 personnes : 18 personnes seules (hommes ou femmes) et deux couples sans enfant (ou 1 parent avec 1 enfant majeur). L'immeuble est composé de 20 logements : 4 de type I, 14 type II, et 2 de type III pour les couples. Tous les résidents-locataires bénéficient de l'A.P.L.

Les espaces communs (une salle de vie comprenant un espace détente, un espace T.V. et un espace dédié aux activités, une laverie, un hangar à vélos, un jardin...) et l'aide régulière apportée au niveau de la vie quotidienne (santé, hygiène, alimentation, démarches administratives...) favorisent une bonne intégration des personnes.

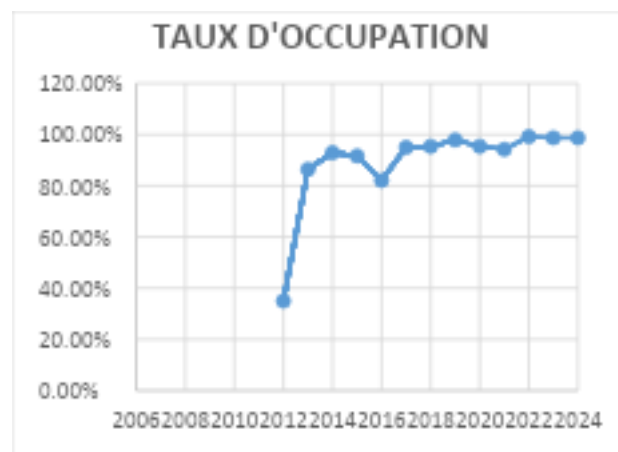
Les deux salariés appelés « hôtes » dans la circulaire, jouent un rôle primordial d'animation et de régulation de la vie quotidienne. Ils accompagnent également les locataires dans leur projet d'accompagnement social individuel. **Il s'agit d'un Educateur Spécialisé à 80 % et d'une Maitresse de maison à temps plein.** La Pension de Famille doit travailler en réseau et de manière partenariale avec les acteurs sociaux et sanitaires du territoire. L'hôte a un rôle d'orientation des résidents vers les services « de droit commun » en complément des projets d'accompagnement réalisés en interne. Ces partenariats sont divers, en fonction des résidents : avec des structures sociales (C.C.A.S., assistantes sociales de secteur, maisons

de quartier...), médico-sociales ou sanitaires (C.M.P., S.A.V.S., I.D.E., médecins ou hôpitaux...).

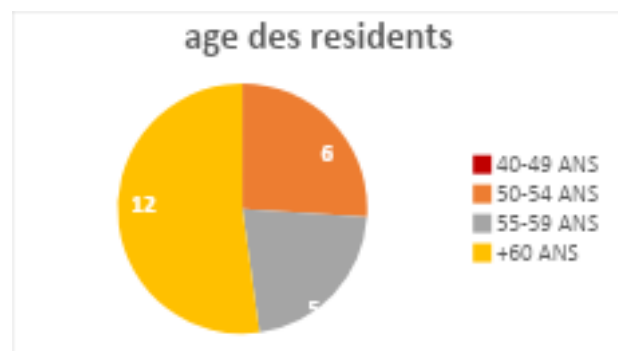
ELÉMENTS STATISTIQUES

En 2024, et comme pour la Flandre Maritime, les commissions d'attribution ont pris fin au bénéfice d'une plateforme unique d'éligibilité dans le but de fluidifier les demandes. Les dossiers de demande d'entrée en Pension de Famille sont ainsi validés au fil de l'eau. Seuls les dossiers dits « complexes » sont étudiés en commission.

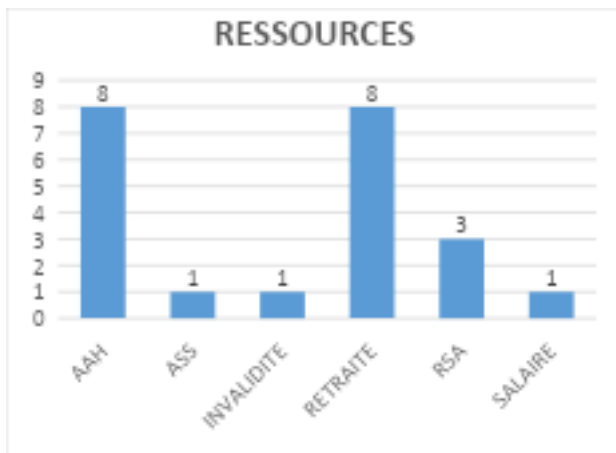
Le taux d'occupation en 2024 est de 98,75 %. Il s'explique par le faible turn-over au sein de la Pension de Famille.



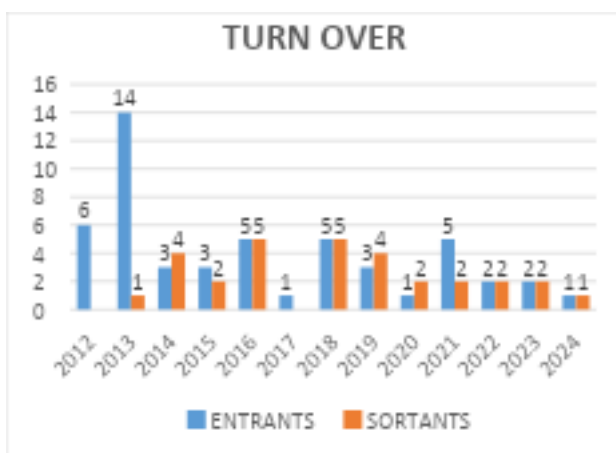
Au 31 décembre 2024, la moyenne d'âge des résidents-locataires présents est de 60 ans. La population de la Pension vieillit progressivement.



Ressources en 2024 : les résidents bénéficient majoritairement d'une **pension de retraite** ou de **l'Allocation Adultes Handicapés**.



Mouvements sur la Pension de Famille « Jean Ferrat » : nous avons eu 1 entrée en 2024 et 1 sortie en 2024.



ACTIVITÉS

L'année 2024 s'est poursuivie dans la dynamique impulsée depuis plus de deux ans à présent, à la Pension de Famille Jean Ferrat. La mobilisation et l'engouement des résidents et de l'équipe ont permis de voir aboutir de nouveaux projets :

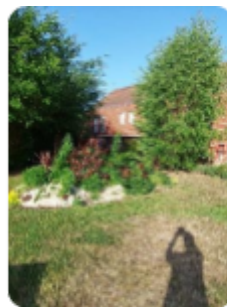
- Pour développer davantage « la mini-ferme » de la Pension de Famille, un partenariat a été établi avec « La Ferme d'Antan ». C'est dans ce contexte que deux chèvres et un bouc ont été accueillis à la Pension de Famille pour une année. Dans le cadre de cette convention, chaque semaine, plusieurs résidents se sont engagés à réaliser du bénévolat à la « Ferme d'Antan ».
- Pour poursuivre l'embellissement de leur lieu de vie et dans la continuité des actions engagées les années précédentes autour de l'écologie, les résidents ont décidé d'aménager les espaces extérieurs en créant un cocon de

verdure et de fleurs, avec la création de massifs, d'arche... Leur savoir-faire et leurs compétences ont été reconnus par la commune qui leur a attribué un prix dans le cadre des « jardins fleuris ».

- L'année 2024 a été marquée par un partenariat avec les centres aérés de la ville d'Hazebrouck. Ainsi, un atelier confection de nichoirs pour oiseaux et construction de hiboux en bois a été animé par les résidents de la Pension de Famille pour les enfants de la ville.

Cette année encore, l'équipe s'est mobilisée à accompagner les résidents vers l'extérieur et à susciter des découvertes. Une journée « balade aux Deux Caps » a été organisée. Les résidents ont également découvert la cuisine asiatique.

Enfin, pour encourager la convivialité et faire vivre la bonne humeur, une Olympiade a vu le jour avec la participation du Service d'Accueil d'Urgence de SOLIHA Flandres et des Papillons Blancs d'Hazebrouck. De même, le tournoi de pétanque a été reconduit avec la Pension de Famille Henri Loorius de SOLIHA Flandres.



Perspectives

En 2025, nous comptons poursuivre cet élan et nous appuyer sur les envies des résidents pour les accompagner dans de nouveaux projets.

- A leur demande, une réflexion est menée autour de l'organisation d'un comité de résidents. Des élections seront organisées

courant 2025. Cette instance nouvelle permettra de travailler à l'évolution du règlement de fonctionnement des Pensions de Famille.

- Nous solliciterons le Fond d'Initiatives Locales contre l'Exclusion pour nous accompagner dans le financement des nouveaux projets.
- Nous renforcerons le travail concernant l'aide à l'entretien des logements. Projet de réhabilitation des logements dans le cadre de « la réhabilitation accompagnée ».
- Nous évaluerons le projet « ferme pédagogique » et réfléchirons aux axes d'améliorations à prévoir.

- Nous poursuivrons également le travail partenarial autour des problématiques de la vie courante et de la santé : prévention tabac, alcool, convention avec le C.A.N.M., les Papillons Blancs, le Service de Prévention Santé.
- Enfin, la signature du CPOM du Pôle Hébergement début 2025, et l'arrivée en 2024 de la Coordinatrice de projets, permettra d'ouvrir le partenariat et de proposer de nouvelles activités aux résidents.

SOLIHA FLANDRES

28 rue du Sud 59140 DUNKERQUE

03 28 63 54 00

contact.flandres@solihha.fr

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT